



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AB/DP/HS

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 23 FEVRIER 2005**

La séance est ouverte à 18 h 15 présidée par Monsieur Alain BELVISO, Président, qui procède à l'appel nominal.

**Nombre de Conseillers en exercice..... 45
Présents..... 31
Excusés..... 14**

Ayant donné procuration :

**M. André NIEL à Mme Fabienne AVERTY-COULOMB
M. Gilles AICARDI à M. Antoine DI CIACCIO
M. Jean-Claude ALEXIS à M. Pierre MINGAUD
M. Jean-Luc REVEST à M. Guy BARBAROUX
M. Christian FAGLIA à P. André SINET
M. Yves LESSEUR à Mme Hélène LUNETTA
M. Alain GOLEA à M. Paul ANGLARET
Mme Liliane BOUDIA à Mme Marie-Claire BONOMO
Mme Chantal GIRAUD-SAUVEUR à M. Jacques ATHIAS
M. Raymond ROCCHIA à Mme Danièle GARCIA
Mme Bernadette CAILLOL à Mme Geneviève DONADINI
M. Bruno EVENAS à M. Gérard RAMPAL
Mlle Stéphanie HARKANE à M. Lucien GENEVET
Mlle Emmanuelle CHIOUSSE à M. Alain BELVISO**

**Mme AVERTY-COULOMB est désignée pour assurer
le secrétariat de cette séance.**

**Après le vote de la délibération N° 2, les élus de la ville de Roquevaire
(M. André BULTEAU, Mme Michèle JOUVE, M. Bernard VERT
et Mme Fabienne AVERTY-COULOMB)
quittent la salle sans prendre part au vote.**

**M. Jean-Claude CUISINIER est désigné pour remplacer
Mme Fabienne AVERTY-COULOMB pour le secrétariat de cette séance.**

Le procès-verbal du 27 janvier est adopté à l'unanimité.

Monsieur BELVISO : Vous avez dans vos pochettes, en communication, la lettre motion de la Ville de Roquevaire adressée par Monsieur le Maire à sa population concernant la ZAC Saint-Roch, la pétition de l'Observatoire des Engagements « un logement pour tous, un logement pour moi », la page 20 rectifiée du document d'orientations budgétaires, la délibération N° 6 modifiée, l'avis des domaines relatif à cette délibération, et le compte-rendu des commissions pour les personnes concernées.

Madame AVERTY-COULOMB : Je demande la parole en préambule avant que vous commenciez le Conseil communautaire.

Monsieur BELVISO : Sur quoi ?

Madame AVERTY-COULOMB : Concernant la délibération N° 2 de l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Monsieur BELVISO : Je vous propose de vous donner la parole lors de l'examen de la délibération N° 2 de l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Madame AVERTY-COULOMB : Je m'en exécuterai !

Monsieur BELVISO : Il ne s'agit pas de s'exécuter mais de suivre l'ordre du jour, faisons les choses dans l'ordre, nous avons un débat important, collectif, sur le débat d'orientations budgétaires, je vous propose d'avoir ce débat et qu'ensuite nous passions aux questions concrètes sur les dossiers explicites de l'ordre du jour.

Chacun d'entre vous a été destinataire du rapport sur le débat d'orientations budgétaires concernant le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget de la régie de traitement des déchets.

Ce document soumis à notre discussion comporte des éléments de cadrage financier et des propositions d'actions communautaires pour l'année en cours. En cela, il traduit les nombreux échanges que nous avons eus lors de sa préparation dans le cadre d'une démarche concertée avec chaque ville membre de GHB.

Une démarche qu'il convient de poursuivre et d'amplifier à chaque étape de notre travail.

Le débat d'orientations budgétaires constitue l'une de ces étapes, et non des moindres puisqu'elle précède le vote du budget principal sur lequel nous nous prononcerons le 23 mars prochain.

C'est dire l'importance d'un tel débat puisqu'il engage notre communauté d'agglomération pour l'année en cours.

Comme l'an dernier, nous nous sommes attachés à présenter ces premiers éléments dans chaque commune. Dans le même temps, nous nous sommes inscrits dans la démarche de l'Observatoire Des Engagements initiée en 2004 par la ville d'Aubagne, contribuant ainsi au débat budgétaire de la ville centre.

En assurant transparence et efficacité, en impulsant et en développant la participation citoyenne, nous faisons résolument le choix d'une co-construction permanente, avec les élus, les habitants, et l'ensemble des acteurs locaux.

Cette volonté, largement partagée, est le moteur de nos actions, et de notre mobilisation lorsque cela est nécessaire, comme cela est le cas depuis le mois de novembre.

Face au refus de l'Etat de nous accorder la fusion avec la communauté de communes de l'Etoile-Merlançon, nous avons su nous rassembler - et au-delà de nous, de nombreux élus

et parlementaires du département et de la région - pour réaffirmer le bien fondé de notre exigence.

C'est avec la même détermination que nous avons décidé de déposer un recours auprès du Conseil d'Etat, c'est avec la même sérénité que nous attendrons son jugement, forts de notre bon droit et de la légitimité de notre demande.

Ce refus, je veux le rappeler avec force, prive notre communauté de trois millions d'euros par an, et **certains élus présents dans cette enceinte portent une lourde responsabilité quant à cette situation.**

Leurs interventions partisans, les pressions qu'ils ont exercées et qu'ils multiplient encore, confirment à quel point ils font peu de cas des besoins à satisfaire, de l'intérêt général, et du développement de notre territoire.

Mais ne nous y trompons pas, de tels comportements traduisent une fébrilité évidente et une crainte : celle de voir réussir d'autres choix politiques que les leurs.

Ce sont les mêmes qui caressent le rêve d'une intégration à marche forcée de nos communes au sein de la communauté urbaine de Marseille, essayant de faire oublier sans sourciller le **nouvel impôt décidé par MPM, son incapacité de mener** à bien des actions de proximité, le mépris affiché à l'égard des habitants des villes voisines et de leur **inquiétude grandissante** devant le projet d'implantation d'un **incinérateur à Fos-sur-Mer**, ou encore celui **du tracé de la ligne TGV Méditerranée** préconisé par la CUM et son Président, qui aurait pour conséquence directe de balafre La Penne-sur-Huveaune, Aubagne, Cuges-les-Pins ... Et Gémenos dont je trouve le maire, vice-président de MPM, peu bavard à ce sujet.

Dans leur immense majorité, les élus comme les gens d'ici condamnent cette triste perspective. Ils nourrissent une toute autre ambition pour leurs communes, pour leurs conditions de vie, pour leur environnement.

Ils le disent clairement ! Ils l'ont même manifesté publiquement ! Et c'est bien cela qui nous a valu de concrétiser un contrat de territoire, reconnaissant la cohérence et la portée de notre projet, qui prévoit des financements de l'Etat et de la Région.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ce soir pour vous proposer de publier prochainement un document en direction des habitants, expliquant la nature du contrat de territoire et comme l'an dernier, d'aller à leur rencontre - au printemps prochain - pour débattre de sa mise en oeuvre.

Vous le comprendrez, je ne m'éloigne pas du débat d'orientations budgétaires qui reprend pour l'essentiel des propositions contenues dans ce contrat de territoire.

La dynamique et la confiance qui nous animent n'en sont que renforcées, mais ne perdons pas de vue un **contexte national où la régression sociale fait rage**, suscitant en tous domaines des réactions de colère et de rejet.

En témoignent les désengagements successifs de l'Etat obéissant à la **logique d'explosion du cadre républicain que le Premier ministre a fait voter au pas de charge l'été dernier, sous le nom « d'acte II de la décentralisation ».**

Les conséquences ont pour nom **abandon de la responsabilité publique** en matière de logement, de recherche, de santé, d'agriculture, **atomisation de la solidarité nationale, renforcement des inégalités sociales, remise en cause de tous les acquis sociaux, simulacre de concertation et de dialogue**, bref, pas un secteur qui ne soit épargné

dans ce climat de **pénurie libérale pour les uns, d'explosion des profits financiers pour les autres !**

Tenez-vous bien, pour ne prendre qu'un exemple, ceux du groupe Total représentent neuf fois le coût de la 3^{ème} voie que nous demandons !

N'y a-t-il pas quelque chose d'outrancier et d'indécemment dans ce système qui permet à un ministre de s'attribuer un logement de 600 m² payé 14.000 euros par mois par le Trésor Public, c'est-à-dire par les contribuables ? Surtout quand ce ministre monte en première ligne pour dire aux Français la nécessité de faire des économies sur les dépenses publiques.

N'y a-t-il pas quelque chose de révoltant quand, dans le même temps, l'un de ses collègues prétend fort courageusement faire adopter pendant les vacances scolaires une loi entérinant l'étranglement budgétaire de l'Ecole, avec son cortège de suppressions de dotations horaires et de postes ?

Il en va des salariés, comme des collectivités locales et des intercommunalités qui ne doivent pas attendre une situation plus favorable si l'on en juge par la loi de finances 2005.

La Dotation Globale de Fonctionnement présente une certaine opacité et n'est pas dénuée de paradoxes.

La réforme de la DGF introduit une modification de la clé de répartition dans l'architecture de la dotation d'intercommunalité. Ainsi l'abandon de certains transferts qui rentraient dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) ne nous permet pas d'attendre une meilleure situation.

Il faut noter que cette année, le montant des dotations ne sera pas connu avant le mois d'avril. **Ce qui ne s'est jamais vu !** Alors que l'on nous demande de voter le budget avant le 31 mars.

De nouveaux dégrèvements et crédits d'impôts aux entreprises sont prévus dans la loi de finances au titre de la taxe professionnelle, sans compensation en contrepartie.

En ce qui nous concerne, une maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse liée à une optimisation des recettes, continue d'être l'axe majeur de notre politique budgétaire. Le contrat de territoire en est la preuve.

Un travail est mené en vue de l'amélioration de notre coefficient d'intégration fiscale. En parallèle, avec les communes membres, la commission locale d'évaluation des transferts de charges devra procéder à une nouvelle évaluation des charges transférées, en application de la loi du 13 août 2004.

En matière de taxe professionnelle, certaines fermetures d'entreprises comme Softal et Rousselot, ne seront pas totalement compensées par la création de nouvelles entreprises. Nous veillerons cependant au maintien de la vocation industrielle du site Softal et engagerons une réflexion sur celui de Rousselot.

La loi de finances comporte des mesures liées au vote des taux de TP et à l'assouplissement de la règle du lien entre le taux de la TP et les taux des taxes ménages.

Ces dispositions permettent de proposer un taux de 26,92 % pour 2005. A ce jour, le chantier de la réforme de la TP est en cours. Ce qui est certain, c'est que les âpres discussions au sein du comité des finances locales portent sur les compensations aux collectivités et que 2005 sera l'année de référence.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères fait l'objet de nouvelles règles d'application. Il est prévu un lissage des taux, comme nous l'avons proposé à notre assemblée en janvier, sur un maximum de 10 ans. La charge complémentaire sera intégralement couverte par la TEOM.

Le contrat de territoire quant à lui, devrait apporter des financements complémentaires pour des opérations d'investissement et de fonctionnement inscrites au budget, soit 50 % de la dépense.

C'est dans cette optique, et dans le prolongement de l'exercice précédent, que s'inscrivent nos propositions pour 2005, déclinées à travers quatre objectifs majeurs.

Tout d'abord la cohésion sociale et territoriale et l'habitat qui constituent le volet de la loi de décentralisation concernant le plus directement les EPCI, en même temps que l'aspect le plus paradoxal. La délégation de compétence se substitue désormais au principe de décentralisation, débouchant de fait sur une responsabilité des élus locaux avec un budget dépendant de l'Etat. C'est dire si nous serons vigilants quant aux moyens affectés à cette politique.

Fidèle aux problématiques évoquées au sein de la commission et auxquelles nous sommes confrontés, le plan d'actions prévoit la poursuite de notre intervention sur :

- l'habitat indigne,
- la réhabilitation du parc social,
- la construction de logements sociaux,
- l'adaptation des logements pour les personnes défavorisées,
- l'adéquation entre habitat et santé publique,
- l'étude de la mise en œuvre du PLH (élément déterminant du projet communautaire).

Parallèlement, il y a lieu d'achever les travaux du programme d'équipements publics de La Louve, de démarrer ceux des Tuileries à Saint-Zacharie, de réaliser la ZAC du Pont des Six Fenêtres à Aubagne, et d'organiser la concertation en vue de la création de la ZAC du Basseron à Auriol.

Vous le savez, répondre aux besoins de logements et de mixité sociale – qui devraient être une grande cause nationale - est notre préoccupation. Elle se pose avec plus d'acuité encore au regard des immenses besoins et de la souffrance exprimés notamment lors de l'initiative « 3 jours pour le logement » qui a eu lieu en octobre dernier. Nous ne pouvons accepter que le droit fondamental et élémentaire d'avoir un toit ne soit qu'une marchandise livrée à la concurrence et soumise à la seule loi du marché.

C'est pourquoi, je vous invite vivement à participer à la manifestation organisée ce samedi 26 février à partir de 10 heures sur le cours Foch à Aubagne, pour exiger la création d'une sécurité sociale du logement !

Dans nos orientations, **la cohésion sociale et territoriale** intègre également la dimension **insertion professionnelle et formation** avec :

- le lancement d'une étude de faisabilité d'un pôle d'accueil AIO tous publics,
- l'aide à la création d'emplois de proximité via le tissu associatif,
- la pérennisation des chantiers d'insertion,
- un programme de travaux sur la pépinière des Paluds.

Le deuxième grand objectif intitulé « **Développement et animation économique** » est axé sur :

- **Le maintien de l'agriculture périurbaine** qui fera l'objet d'actions dans le but de renforcer la dynamique de la charte agricole et l'installation de jeunes exploitants.

- **le développement des pôles d'emploi**, conforté par l'aménagement du parc d'activités tertiaires de Camp Major à Aubagne, l'extension de la zone industrielle des Paluds, l'élargissement de la zone d'activités du parc de Napollon, la concertation préalable pour la ZAC du Pastre II, la définition des objectifs de l'aménagement du pôle commercial des Gargues, une signalétique cohérente dans les zones industrielles, et une étude pour le réseau pluvial du site des Paluds.

- **La promotion d'activités du territoire**, visant à conférer au Pays d'Aubagne, le titre de capitale de **l'argile et de la céramique**, et à placer le **tourisme** parmi nos priorités dès cette année.

Les propositions portent sur la **requalification du marché de gros d'Aubagne** destiné à devenir la cité de l'argile pour accueillir les entreprises, pépinières et couveuses liées à la filière, mais aussi sur des projets structurants tels **l'ouverture d'une route de la céramique d'Aubagne à Saint-Zacharie**, la mise en valeur du patrimoine industriel et culturel, comme **la réhabilitation des fours de Saint-Zacharie**, l'aménagement en **site d'exception de la Font de Mai**, des études de faisabilité pour un espace permanent dédié à **l'Argile sur l'espace Plumier à Auriol**, et un centre d'interprétation des santons dans la **chapelle des Pénitents blancs à Aubagne**.

2005 devrait également donner le jour à un **Office de tourisme intercommunal** mieux adapté aux besoins des professionnels et du public, et sera marqué par **l'adhésion de notre Communauté au club de la croisière de Marseille** pouvant se traduire par des visites de notre territoire des croisiéristes faisant escale dans la cité phocéenne. **Ils sont 400.000 chaque année !**

L'aménagement durable, clé de voûte de notre projet, prendra tout son sens à partir d'un travail fondamental articulé sur :

- **La gestion de l'espace et de la politique foncière** avec notamment l'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'étude d'une stratégie foncière et le développement du SIG.

- **L'amélioration des transports collectifs et des déplacements** fondée sur la définition d'une politique globale conjuguant une vraie alternative modale, la réduction du trafic automobiles notamment dans les cœurs de villes, la mise en sécurité des déplacements et la pratique de modes doux, et un PDU constituant un vrai projet de développement durable.

Dans ce domaine, sont également soumis à notre débat, la restructuration du réseau de transports en commun à la faveur du renouvellement de la délégation de services publics, l'étude d'une desserte en site propre entre le centre-ville d'Aubagne et le pôle d'activité des Paluds, le lancement des études nécessaires pour la réouverture de la voie ferrée d'Aubagne à Valdonne, l'extension et la réhabilitation du pôle d'échanges des transports d'Aubagne. Des améliorations sur la liaison avec Cuges-les-Pins et le collège d'Auriol, la mise en sécurité en zone « 30 » sur la RN 560 à Saint-Zacharie.

J'ajoute que l'ensemble des questions liées aux déplacements seront débattues avec le comité local des usagers des transports mis en place en 2004.

- **La qualité environnementale et paysagère, la gestion des risques** prenant en compte la promotion du développement durable lié aux économies **d'énergies, aux énergies renouvelables** (à l'exemple du dispositif « **1,2,3 solaire** » que nous souhaitons reconduire), et à la protection contre les nuisances.

Cette logique environnementale doit nous conduire à réaffirmer notre ambition de faire du territoire un pôle d'excellence en matière de **traitement des déchets**, de cadre et de qualité de vie.

C'est pourquoi il convient de nous doter, pour l'avenir, d'une politique d'envergure et innovante. Tel est le sens du projet de **tri compostage** inscrit dans notre contrat, et pour lequel il est nécessaire d'engager des études. Ce nouveau procédé permettra l'utilisation du compost produit pour la protection de l'environnement, la gestion des paysages et la limitation de l'urbanisation diffuse. Ce projet est d'ores et déjà retenu pour **contribuer activement à l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône.**

Pour l'heure, nous poursuivons l'exploitation du Mentaure à La Ciotat, et nous allons commencer l'assainissement et la réhabilitation paysagère du site, dans le cadre de l'arrêté préfectoral nous permettant d'assurer cette gestion jusqu'en 2009.

Parallèlement, nous proposons de continuer sur la voie de la **démarche qualité** entreprise en 2004 avec le service de la collecte, de renouveler le parc de bennes, de mettre en place des conteneurs enterrés sur le cours Voltaire à Aubagne.

S'agissant de la **forêt**, nous vous proposons de poursuivre la valorisation et la préservation des espaces naturels et forestiers, d'intensifier les actions de sensibilisation sur les risques d'incendies, ainsi que les interventions de débroussaillage, et d'harmoniser les PIDAF.

Dernier volet de l'aménagement durable : **l'assainissement**, qui prévoit notamment un programme de travaux neufs et de renouvellement dans le cadre du contrat d'affermage, l'élaboration du schéma directeur d'assainissement sur cinq ans, la mise en place du **service public d'assainissement non collectif** sur la base d'une étude qui sera finalisée dans le premier semestre 2005, l'élaboration d'une politique globale de l'eau et la réflexion pour **un contrat de rivière.**

J'en terminerai avec la **démocratie locale et la coopération intercommunale**, dans lesquelles s'inscrivent la démarche participative et l'engagement citoyen, gages de réussite de nos actions.

Il s'agit, pour 2005, de poursuivre la mobilisation des acteurs locaux pour la mise en œuvre et le suivi de notre projet, l'animation du **conseil de développement**, l'émergence d'un **territoire numérique** après analyse des besoins et une projection sur 5 ans pour assurer sa compétitivité, l'animation du **comité des usagers des transports**, du **comité de gestion agricole**, la participation citoyenne au sein des **comités de pilotage des études** (déchets, Voie de Valdonne, PLH, etc).

Voilà, Mesdames, Messieurs et Chers collègues, le socle et les fondements de notre action pour l'année 2005.

Des rendez-vous importants nous attendent, des chantiers déterminants sont ouverts, et la construction d'un nouveau territoire est plus que jamais à portée de main. A nous de faire en sorte que chaque élu en soit artisan, que nos concitoyens en soient pleinement partie prenante.

Je vous remercie de votre attention. Le débat est donc ouvert, qui demande la parole ?

Madame BARTHELEMY : Vous êtes excusé, plus pour votre toux que pour ce que vous avez dit lorsque vous avez ouvert le débat. M. BELVISO, je trouve que vos propos ont été scandaleux.

Sincèrement scandaleux car c'était un discours de haine, et je vous le dis comme je le pense car je n'ai strictement rien préparé et que je ne fais que répondre à ce que j'ai ressenti lorsque je vous ai entendu parler.

De la transparence et de l'efficacité, on en reparlera tout à l'heure, puisque vous avez dit que c'étaient un peu vos deux emblèmes.

Préalablement, je voudrais répondre à des attaques que je considère comme des attaques qui me visent puisque vous avez parlé de « certains élus présents dans la salle » qui auraient contribué à vous faire perdre plus de 3 millions d'euros, qui ne font que peu de cas de l'intérêt général, et dont les comportements vous font, semble-t-il, penser qu'ils sont fébriles, et qu'ils craignent de voir réussir d'autres choix politiques.

Je ne sais pas qui fait de la politique, si c'est vous ou moi, en tout cas je suis tout autant scandalisée de trouver ici, dans un document qui n'a rien à voir avec l'objet de notre débat ce soir, un document de campagne qui s'appelle « un logement pour tous, un logement pour moi », dont chacun sait, en tous les cas ceux qui s'intéressent un peu au programme électoral du parti communiste, on sait que c'est le lancement de la campagne du parti communiste pour les élections 2007, à la suite de ce qu'a décidé le comité central du parti communiste lors des états généraux de décembre 2003. Cela s'appelle la sécurité sociale du logement, et ici à Aubagne, on commence à financer sur les finances locales, la campagne électorale du parti communiste. Je ferme la parenthèse, nous en discuterons !

Vous avez dit M. BELSIVO, qu'on se foutait complètement de l'intérêt général de l'intercommunalité. Vous avez des ambitions, Monsieur, qui sont affichées, qui sont de régner sur une sorte d'empire intercommunal, qui pousserait ses frontières jusqu'à Gardanne. Vous n'y arrivez pas. Cela fait des années que vous essayez, vous n'y arrivez pas. Permettez tout de même que l'on ne partage pas votre point de vue.

Nous avons à plusieurs reprises dit et expliqué que le petit EPCI de l'Etoile et du Merlançon qui n'est pas viable, chacun le sait, car il n'a que 22.000 habitants, doit disparaître, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

Sauf qu'il n'a pas besoin de disparaître dans la gueule de GHB, et que tout simplement la nature géographique des choses doit amener cet EPCI à s'éclater en deux intercommunalités, la CAPA et GHB, et nous sommes parfaitement d'accord (vous voyez que nous sommes loin de l'intégration dans la CUM – est-ce que M. PITTEIRA ou moi-même l'avons à un seul instant dit ? ce n'est pas vrai, vous reprendrez tous nos propos consignés dans les procès-verbaux) pour que GHB absorbe les communes qui sont versées sur le bassin de l'Huveaune.

Il est parfaitement exact que nous attaquons toutes décisions ou tentatives que vous pouvez faire pour essayer d'intégrer de gré ou de force l'intégralité des communes de l'Estelle et du Merlançon, et c'est la raison pour laquelle et je le revendique, j'ai fait deux recours devant le Tribunal Administratif, l'un pour attaquer la délibération de la Région, l'autre pour la délibération du Conseil communautaire.

Légalement, et vous le savez très bien, il n'est pas possible à l'Estelle et au Merlançon de contractualiser dans le cadre d'un contrat d'agglomération, et ceci depuis le 31 décembre 2003.

L'Estelle-Merlançon est un EPCI qui n'a pas 50.000 habitants, qui n'a pas de communes membres de 15.000 habitants, qui n'a pas de taxe professionnelle unique, qui ne pouvait relever que des dispositions transitoires de la loi VOYNET qui, en vertu d'un décret du mois de décembre 2003, a arrêté les dispositions transitoires au 31 décembre 2003 ; la messe est dite !

Je voudrais vous reparler de cette fameuse transparence et efficacité M. BELVISO, car après nous avoir dit que vous aviez signé un contrat d'agglomération, brutalement vous avez changé de vocabulaire, vous ne parlez plus de contrat d'agglomération mais de contrat de territoire.

Je vous ai posé la question la dernière fois, M. BELVISO vous n'avez pas l'habitude d'employer des termes inadéquats, je vous reconnais cette qualité, vous connaissez vos dossiers. Le terme de contrat de territoire est un terme qui ne me convient pas. Pourquoi ? Parce qu'un contrat de territoire, cela ne veut rien dire.

Un contrat de territoire est un terme générique qui recouvre deux grandes notions : contrat d'agglomération/contrat de pays, ou éventuellement puisqu'il est possible à des parcs nationaux ou des réseaux de villes de contractualiser, deux derniers cas complètement atypiques, je vous demande et j'essaye de savoir, quand avez-vous signé (si vous avez signé) et quel contrat ?

Il n'y a pas si longtemps je me suis rendue à la Commission « Urbanisme prospectif et opérationnel » - j'en profite pour dire qu'il n'y a plus aucun de vos élus à cette commission, comme je pense d'ailleurs à toutes les commissions de GHB, tout le monde s'en désintéresse, il y avait le Président, M. ALEXIS, M. ARNOULD en temps qu'administratif, moi-même et les élus de Roquevaire – nous reparlerons de cette commission car elle a donné un avis défavorable sur la ZAC Saint-Roch ; MM ALEXIS ET ARNOULD nous ont donc indiqué que tout ce qui était des projets de GHB sur cette année 2005 étaient fondés sur le contrat de territoire. J'ai demandé à M. ALEXIS s'il avait vu ce contrat et de quel contrat il s'agissait. M. ALEXIS m'a répondu c'est un contrat de territoire. J'ai eu le même discours que celui d'aujourd'hui, M. ALEXIS n'a pas le contrat, il ne l'a pas vu, personne ne l'a vu signé. Les informations que j'ai, peut-être fausses, sont que rien n'a été signé.

Puisqu' aujourd'hui nous sommes dans le cadre d'un débat, où tout repose sur le socle commun de ce contrat d'agglomération ou de territoire que vous nous ressortez ce soir, je voudrais qu'une fois pour toute, puisque vous parlez de transparence et d'efficacité, vous nous disiez la date à laquelle vous avez signé avec le Préfet et quel type de contrat vous avez signé. Tant que j'aurai comme réponse que nous avons signé un contrat de territoire, je communiquerai avec les moyens dont je dispose pour expliquer qu'un contrat de territoire ça ne veut rien dire. Et je n'ai toujours pas de réponse, mais peut-être le ferez vous tout à l'heure ça fera avancer les choses.

Je voudrais aussi bien entendu relever les termes que vous avez employés sur la politique du gouvernement, le désengagement de l'Etat, régulièrement on entend et on va encore les entendre vendredi, on y répondra vendredi, vous avez oublié de dire quand même que la DGF augmente de 7% en 2005, cela vous ne l'avez pas entendu dire, oui oui oui on en discutera.

Vous avez même osé, Monsieur, parler du logement de M. GAYMARD.

Alors là, mais alors là, est-ce que vous pensez un instant, M. BELVISO, que je vais défendre cet incident ou accident, personne, personne parmi mes amis représentants élus députés n'a défendu le logement de M. GAYMARD. Nous avons la délicatesse, nous de ne pas rappeler que vos amis élus, Ministres, ont travaillé avec un Président de la République qui a élevé sa fille naturelle avec nos impôts, nous avons la délicatesse de ne pas rappeler qu'en Union soviétique chaque dirigeant avait sa « datcha », s'il le faut on en reparlera, mais que vous en soyez, Monsieur, à utiliser de tels termes dans un débat qui se veut un débat d'orientations budgétaires, c'est proprement scandaleux.

Voilà pourquoi, je considère qu'aujourd'hui il n'est pas utile d'aller plus loin dans la discussion des projets - c'est à peu près la même chose que l'année dernière, mon collègue Jo PITTEIRA ne m'en démentira pas - que vous voulez développer au cours de l'année 2005, sans avoir reçu de votre part une réponse claire, car quand vous dites que vous allez expliquer aux habitants la nature du contrat de territoire, excusez-moi mais quand vous expliquez quelque chose je me méfie.

On n'a rien à expliquer, on montre, et d'abord on montre aux élus, il est absolument inadmissible que si vous aviez signé un quelconque contrat, nous n'ayons pas en tant qu'élus une photocopie de ce contrat.

J'attends par conséquent, ce soir, de la part du Président de GHB, une réponse claire, définitive aux interrogations très précises que nous nous posons.

Monsieur BELVISO : Y a-t-il des interventions constructives à faire ?

Monsieur DI CIACCIO : Je ne sais pas si elle sera constructive, je veux simplement moi aussi comme l'a dit Mme BARTHELEMY donner mon sentiment. Je n'ai pas personnellement été choqué par le discours de M. BELVISO, je suis outré par celui de Mme BARTHELEMY.

Les propos qu'elle vient de tenir sont la meilleure des preuves qu'effectivement, elle fait peu de cas de tout ce qui est l'avenir de ce territoire.

Nous avons aujourd'hui une élue qui jubile aux difficultés que nous rencontrons pour aller vers le territoire que nous pensons être le plus pertinent et le plus efficace pour répondre aux besoins de la population.

Nous avons des élus qui effectivement, cherchent des arguments à opposer à Monsieur le Préfet afin qu'il se serve pour refuser ce que la loi votée à l'été 2004 devrait légitimement accorder à notre communauté.

On peut toujours essayer de dire que « non on veut le bien de cette population, on fait tout pour », mais ce sont vos actes, Mme BARTHELEMY, simplement vos actes d'élue, chaque fois que quelque chose est proposée qui va dans le sens des intérêts de la population de ce territoire, vous êtes contre ; et on n'a jamais eu le bonheur, Mme BARTHELEMY, d'avoir des propositions de votre part, des propositions alternatives.

Ce que nous proposons ne vous convient pas, vous en avez tout à fait le droit, mais dites-nous ce que vous voulez ! Ce que nous entendons à longueur de conseils, c'est ce que vous ne voulez pas que l'on fasse.

Je vous demande aussi Mme BARTHELEMY, vous interpellez le Président, je vous interpelle : dites-nous clairement ce que vous voulez pour ce territoire, vous ne voulez pas de l'extension jusqu'à Gardanne, cela fait 3 ans que vous nous en rebattez les oreilles, nous l'avons entendu. Expliquez-nous donc quel est l'avenir que vous proposez pour ce territoire.

Je vous rappelle quand même entre parenthèse que le contrat d'agglomération dont il est question en ce moment, c'est le contrat qui vise simplement à la fusion de la Communauté d'agglomération GHB et de la Communauté de communes de l'Etoile. Cela fait 1 an que NOUS, nous ne parlons plus de Gardanne... vous, vous continuez à en parler.

Il ne faut quand même pas prendre les élus pour des idiots, vous les méprisez, c'est votre choix, votre responsabilité, ne pensez pas que vous avez en face de vous des gens qui ne savent pas entendre et comprendre vos propos. Une bonne fois, vous devriez vous le mettre dans la tête !

Quand au désengagement de l'Etat, je ne vais pas vous parler de l'appartement de M. GAYMARD, ni de la fille de M. MITTERRAND, ni des datchas, je vous parle de ce que l'on vit aujourd'hui dans l'élaboration des budgets (pas celui de la Communauté, on y viendra dans un mois).

Des budgets d'associations comme par exemple de la Mission Locale, où à grand renfort de publicité on annonce un plan de cohésion sociale, on en pense ce que l'on veut, mon propos n'est pas de dire POUR ou CONTRE, mon propos est de dire que ce plan n'est pas financé,

que l'on propose des actions que l'on veut faire payer par d'autres collectivités et qu'effectivement, ces autres collectivités vont rencontrer quelques difficultés.

Toutes les hausses prévisibles des taxes foncières en provenance de la Région et du Département, mais il est bien évident que lorsqu'on baisse les impôts au niveau national, Mme BARTHELEMY (pendant que TOTAL et les grands groupes font des profits faramineux), les charges devront bien être supportées par d'autres, ces autres ce seront les citoyens, peut-être aussi les entreprises, on ne peut pas continuer à assumer les charges que nous avons en ayant des aides de l'Etat, du Conseil général, du Conseil régional qui ne vont pas augmenter mais parfois dans certains secteurs qui vont diminuer.

Le désengagement de l'Etat, franchement l'appartement de M. GAYMARD, je n'ose pas vous dire ce que j'en pense, mais ce qui m'importe, c'est que je ne sais pas demain les moyens que nous aurons à la Mission locale pour aider les jeunes, je ne sais pas demain les moyens que nous aurons pour continuer la politique que nous menons envers les demandeurs d'emplois, les personnes les plus défavorisées sur ce territoire. Cela, c'est du désengagement de l'Etat qui me gêne un peu.

Pour terminer, si vous me le permettez, vous avez ironisé sur la transparence et la démocratie, permettez-moi de vous dire Mme BARTHELEMY, je préfère les méthodes qui sont les nôtres de discussions entre élus, de discussions dans les communes (nous avons fait le tour des six communes afin de présenter ce Débat d'orientations budgétaires, personne ne pourra nous reprocher de ne pas avoir su ce qu'il renferme), je préfère de loin cette méthode-là à la méthode employée par le Gouvernement pour faire adopter à la sauvette le référendum sur des questions vitales pour l'avenir de la France.

Monsieur BELVISO : Merci pour cette intervention, effectivement constructive.

Monsieur TARDITO : Je ne vais pas faire une intervention constructive ! J'ai entendu un discours très véhément d'une conseillère qui a avoué en introduction n'avoir rien à dire dans notre débat, si ce n'est qu'à déverser ce que nous avons entendu. A partir de là, on peut se demander quel est le rôle véritable qu'entend jouer cette personne.

Est-ce que c'est un rideau de fumée que l'on veut dresser devant une absence de travail ou de connaissance par quelques réminiscences juridiques ? Je n'ai rien entendu en tous les cas, je reprends ce qu'a dit M. DI CIACCIO, quelles sont les propositions ou les contre propositions quant à la politique du logement, du développement économique, des transports, de l'agriculture et de la forêt, de la défense de l'environnement, du tourisme et de l'argile.

Il y a des propositions concrètes inscrites dans un document auquel je veux rendre hommage et qui peut servir de référence, mais pas un mot de ce qu'il y a dedans, pas un mot pour dire, je suis d'accord, pas d'accord, il faudrait améliorer, aller dans ce sens, etc. On a simplement parlé d'une commission d'urbanisme où on est venu par hasard, une fois dans l'année.

Madame BARTHELEMY : Non, je viens régulièrement à ces commissions.

Monsieur TARDITO : Je vous prie d'agréer mes excuses par ignorance.

En tous cas, rien, je le répète, ou de positif ou de négatif, sur les transports, les logements et les équipements publics, (sauf peut-être sur le débat de la deuxième question tout à l'heure) sur les ordures ménagères, nous n'avons pas ENTRESSEN, nous essayons de traiter les difficultés avec une certaine efficacité. Là aussi, malgré quelques coups de bâtons en douce donnés par ceux qui ont soutenu le site du Mentaure. J'ai la chance d'avoir un petit studio à La Ciotat et j'ai les comptes-rendus d'un CIQ qui fait état de références quant à la

décharge du Mentaure, rien sur l'assainissement, rien sur l'agriculture et la forêt, sur le tourisme et l'argile, je me répète, rien sur le développement économique.

On est POUR, on est CONTRE, rien....

Par contre j'ai entendu un grand silence sur l'annonce faite sur l'augmentation des impôts. Là motus, on aurait pu au moins marquer sa satisfaction de voir que nous continuons à ne pas avoir d'impôt communautaire sur ce sujet. Silence, et pour compléter le rideau de fumée, on nous annonce quelque chose de contraire à ce qui est inscrit ici dans le texte.

Il est dit et expliqué par le Président, que nous ne connaissons pas et c'est fort de café, à l'heure actuelle, les volumes de dotations qui permettent d'établir le budget dans un mois. La conseillère bien intentionnée et bien informée nous annonce un taux de 7% qui me semble fortement teinté d'accent d'exagération marseillaise.

C'est quand même désolant, nous avons des démarches, des résultats, des propositions, des avancées, rien là-dessus, rien quant aux impôts, une information apocryphe sur les dotations, je dis donc que finalement je suis désolé d'avoir entendu ce que j'ai entendu et quand je dis désolé, j'ai un euphémisme de colère qui atténue mon propos.

Monsieur BELVISO : Merci M. TARDITO pour cette intervention remplie de lucidité.

Monsieur PITTEIRA : Faites-nous au moins le crédit, je crois qu'il y a eu des propos assez indéliçats, de croire que nous avons été élus pour au moins essayer d'assurer dans l'opposition, le bien-être de nos concitoyens.

Ce que nous voulons, c'est que GHB existe effectivement ; mais que GHB existe sur un territoire naturel du Pays d'Aubagne et pas un autre. Le territoire naturel du Pays d'Aubagne, ce n'est pas d'aller jusqu'à Gardanne ni à la vallée de l'Arc, c'est que les communes riveraines de GHB, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, intègrent GHB.

Et si ces communes rejoignaient GHB, nous aurions une partie des 3 millions et vous le savez bien. Vous savez bien que la dotation globale de fonctionnement est donnée proportionnellement au nombre d'habitants et s'il y a plus d'habitants, nous aurons une dotation globale de fonctionnement supérieure, peut-être même que nous atteindrions les 100.000 habitants si quelques communes supplémentaires souhaitaient s'intégrer, mais nous ne voulons pas de force, que les communes qui ne sont pas dans le bassin versant de l'Huveaune et qui veulent à tous prix rejoindre la PACA, intègrent GHB.

Ce n'est pas le territoire naturel de GHB, le territoire naturel c'est le Pays d'Aubagne ! Nous voulons que GHB existe, mais ce que nous voulons aussi pour nos concitoyens, c'est que ce bassin naturel soit un bassin tourné vers la vallée de l'Huveaune et tourné vers Marseille, et que ce bassin travaille avec Marseille au même titre que la CAPA l'a fait avec Marseille au titre d'un concours de la DATAR.

Si vous n'aviez pas eu des velléités d'intégrer Gardanne, peut-être que vous participeriez au concours de la DATAR, que cette charte tripartite permettrait de développer pour les Aubagnais et les transports, car les Aubagnais sont à 80% tournés vers Marseille et vont travailler, pour un grand nombre à Marseille, il n'y a qu'à voir l'autoroute le matin.

Vous savez bien que pour l'assainissement, nous sommes contraints par Marseille, notre centrale d'épuration et toutes les communes aux alentours, La Bouilladisse, La Destrousse font traiter les eaux à Marseille, vous le savez (en dehors de Cuges, effectivement cas particulier, et aussi Saint-Zacharie et Auriol qui ont leur propre centrale d'épuration).

Vous savez très bien que le bassin de l'emploi du Pays d'Aubagne c'est le bassin de l'emploi de La Ciotat, de Marseille et des quartiers-est de Marseille.

Ce que nous voulons c'est développer des relations tout en existant, et pour pouvoir exister il faut que nous soyons clairement un pays cohérent et non pas un pays qui a des velléités d'intégrer des territoires pour créer un contour plutôt politique que naturel.

Voilà ce que nous voulons, et nous combattons tout ce que vous pourrez faire pour créer un contour politique et ne pas rester dans un contour naturel, et tout ce que vous pourrez faire pour rester dans ce contour naturel, c'est-à-dire peut-être demain inciter l'Etoile et le Merlançon à se dissoudre et à ce moment-là nous accueillerons bien volontiers les communes qui veulent rentrer, et tout ce que vous pourrez faire pour développer les relations avec la grande métropole marseillaise ou avec La Ciotat, nous l'accepterons.

Mais tout ce que vous ferez pour créer un contour politique avec Gardanne, nous le refuserons et ferons tout pour le refuser. Nous avons déjà entamé un certain nombre de procédures, nous continuerons dans la mesure de ce que nous permet la loi.

Monsieur ANGLARET : Je voudrais simplement remercier M. PITTEIRA car il n'a pas oublié Cuges, j'avais peur que Mme BARTHELEMY l'ait oublié. Je suis très satisfait qu'il ait pensé que Cuges était encore là, en trop dans cette communauté d'agglomération.

J'ai entendu tout à l'heure les gesticulations oratoires de Mme BARTHELEMY, c'est son droit, ne l'empêchons pas de le faire, elle est là pour ça ! Elle n'est pas là pour abonder dans notre sens, elle n'est pas de gauche, elle le dit, elle a raison.

Je ne vois pas pourquoi chaque fois on réagit physiquement et longuement aux propos de Mme BARTHELEMY, je trouve que l'on perd notre temps les uns et les autres ! Merci.

Monsieur FONTAINE : M. ANGLARET, vous avez quelque part, pris le début de mon intervention. Je suis tout « marri », je vais donc essayer de m'y prendre de manière différente mais ce sont des exercices intellectuels qui me conviennent bien.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, pour ceux qui ne seraient pas membres du Conseil municipal d'Aubagne à venir assister aux orientations budgétaires de la ville d'Aubagne. Pour certains, vous apprendrez beaucoup en écoutant les différents rapporteurs, vous ne serez pas surpris de savoir que l'opposition de droite se réservera l'année 2007-2008 pour faire part, comme elle est amenée régulièrement à le dire, de ses propositions.

Donc rien de neuf ! Je passe ...

Je reviendrai quand même sur ce qui a été proposé par mon ami Alain BELVISO. Nous avons une présentation qui est cohérente, qui est marquée par une volonté affirmée de développer le territoire à l'est de Marseille, de conforter la communauté existante, de l'agrandir sur des bases naturelles et de faire que dans cette construction, il y ait un certain nombre de grands axes qui montrent bien combien, et c'est la deuxième fois que je prononce ce mot, la construction est cohérente.

C'est un discours qui me plaît, et qui n'est pas le même que celui tenu cet après-midi par un homme politique de grande importance (qui n'est pas le Maire de Marseille mais quand même un élu important à la ville de Marseille) et qui m'expliquait combien il était important de nous rassembler, car finalement Aubagne c'est Marseille, et important de se rencontrer pour savoir comment on aller faire passer la LVG, en dessus, en dessous, en dessous, en dessus de La Penne, d'Aubagne, de Cuges, de Gémenos, de manière à ce que l'on ait une liaison efficace entre Marseille et Nice.

Nous étions dans des discours fondamentalement différents. Nous avons une vision des territoires différents. C'est un discours qui m'a rappelé ce que je suis amené régulièrement à entendre ici, comme dans l'enceinte de la ville d'Aubagne, lorsqu'on parle de l'avenir. Cet avenir nous sépare profondément.

La majorité de notre Communauté a la volonté de construire quelque chose où les hommes et les femmes de ce pays, du pays d'Aubagne, du pays de l'Estelle, auront la possibilité de continuer à vivre ensemble et de s'entendre, d'échanger, de parler, de se reconnaître et continuer à être.

- Plan de déplacement urbain développé par Alain BELVISO,
- Cohérence dans ces déplacements,
- Volonté de construire ce plan de déplacement à travers les propositions faites régulièrement par l'ensemble des collectivités, par naturellement la Communauté, par le Syndicat des transports, par le Comité des usagers,

Il y a effectivement là une notion de cohérence.

- Travailler sur un plan départemental des déchets sous la responsabilité du Conseil général des Bouches-du-Rhône,
- Refuser ce que propose le Maire de Marseille qui consiste à éliminer nos déchets en utilisant comme arme première l'incinérateur,
- Volonté de développer un pôle économique permettant sur l'ensemble de notre territoire de conserver les emplois existants avec toutes les difficultés que nous avons à travers les délocalisations, les liquidations d'entreprises, les fermetures sauvages comme l'usine NESTLE.
- Faire en sorte que, contrairement à ce que dit M. PITTEIRA, la majorité des habitants du Pays d'Aubagne, continuent à travailler sur le pays d'Aubagne,
- Volonté aussi de travailler à une harmonisation de l'habitat à travers un plan local de l'habitat. Un plan local de l'habitat qui n'est pas construit de manière technocratique, mais qui sera construit (et nous avons commencé à y réfléchir) avec la volonté d'avoir le souci de faire que l'harmonie sera respectée, nous y reviendrons certainement à travers les délibérations suivantes, et volonté de faire que les gens qui travaillent ici puissent y habiter.

On dit que cela n'est rien, que c'est du néant, que c'est toutes les années la même chose, que l'on n'apporte rien de neuf ; et bien ce rien de neuf me plaît beaucoup et vous me permettez de revenir sur ce rien de neuf que je qualifierai de NEUF et d'éternellement renouvelé, sur un des quatre secteurs cités.

Ce secteur a été particulièrement mal traité par la représentante de l'opposition, c'est un de mes dadas, c'est ce qui est lié au secteur de l'habitat.

La situation de l'habitat dans ce pays est catastrophique et cette situation est reconnue de tous. Tout le monde se penche sur les problèmes que rencontre notre société dans ce domaine en sachant que le nombre de logements locatifs sociaux, accessions à la propriété, sont aujourd'hui en nombre insuffisant et que si nous ne répondons pas rapidement aux besoins de la population, nous nous retrouverons dans les 5 à 10 ans à venir dans une situation dramatique.

Nous faisons le constat qu'aujourd'hui, on a tout intérêt à prévenir vite dans les grandes cités afin que la situation ne dégénère pas ; on a tout intérêt vite à faire que les gens qui habitent dans ces cités continuent à pouvoir y habiter (je ne dis pas vivre, car c'est autre chose) dignement.

Nous faisons aussi le constat qu'il y a un certain nombre de marchands de sommeil, qui dans tous les centres anciens de France se gavent de manière éhontée en fournissant des taudis insalubres qui pour un certain nombre sont porteurs de plomb, d'amiante, de maladies mortelles et qui continuent en ce XXI^{ème} siècle à avoir pignon sur rue.

Tout le monde dit aussi qu'il y a quelque part problème à voir que, dans une société qui se dit hautement civilisée comme la nôtre, il y ait au mois de mars des dizaines de milliers de familles, qui à travers les lois relatives à l'expulsion, soient mises dehors.

Tout le monde se dit aussi, que lorsqu'on met les familles dehors, c'est parce qu'elles n'ont pas payé leur loyer, et tout le monde commence aujourd'hui à se poser la question de savoir où sont les responsables quand on ne paie pas un loyer. Est-ce que c'est celui qui ne paie pas ou celui qui a incité ces familles généralement déshéritées à s'endetter, qui est amené tous les jours dans le cadre d'une société de consommation à leur proposer des tas de leurres que ces gens-là n'arrivent pas à attraper, et le jour où ils les attrapent sont comme des poissons ferrés, enferrés, on les sort de leurs éléments et on les fait mourir sur le pont du bateau.

Alors cette solution, cette situation, dans la communauté d'agglomération, dans la ville d'Aubagne, sur le plan du Département, de la population : on n'en veut plus ! C'est ce qui est appelé la Sécurité sociale du logement.

J'ai entendu dire que c'était le parti communiste qui avait inventé ce mot-là pour trouver des solutions aux problèmes cités. Et bien si c'est lui qui a inventé cette solution, je m'en félicite. Mais comme j'ai l'habitude d'écouter autour de moi, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui partagent cette idée. Est-ce à dire subitement que ce parti que l'on dit moribond se retrouverait entre 30, 40 et 50%, j'en serais fort surpris mais peut-être qu'aux prochaines élections nous en ferons la démonstration.

A vrai dire, je ne le crois pas, je crois plutôt qu'il y a un vrai problème et qu'il est une fois de plus profondément regrettable que l'on croit, à travers les propos tenus, d'être amené à les nier ; ici ce n'est pas ce que l'on fait et je crois que ces orientations budgétaires sont une bonne chose pour l'avenir de ce territoire, c'est du moins mon point de vue et je pense que nous aurons l'occasion, lors des orientations budgétaires de la ville d'Aubagne mais aussi des autres villes, à se servir des orientations budgétaires de la communauté car toutes ces compétences et tout le travail proposé, c'est avant tout le fruit d'un travail collectif.

Il sera donc normal qu'un peu partout sur notre territoire, on retrouve les idées développées par le Président Alain BELVISO.

Monsieur BELVISO : Merci Monsieur le Vice-président. D'autres interventions ?

Monsieur PITTEIRA : Si vous permettez, je voudrai dire à M. ANGLARET que Cuges fait bien partie du pays d'Aubagne.

Il n'y a aucune ambiguïté et vous connaissez pratiquement tous dans quelle entreprise je travaille et je m'intéresse beaucoup à l'histoire des transports et M. ANGLARET pourra le dire, nos anciens ne se sont pas trompés, il existait un tramway faisant Marseille-Aubagne et une ligne de trolley-bus qui faisait Aubagne-Cuges car le bassin naturel de Cuges c'est bien Aubagne.

Et si à l'époque il y a eu des découpages politiques d'un côté comme de l'autre, nous ne voulons pas les renouveler, c'est pour cela que nous combattons jusqu'au bout un découpage politique qui intégrera Gardanne, un découpage qui contraigne un EPCI et les habitants de cet EPCI.

M. TARDITO a dit qu'on n'avait pas parlé d'impôts ; je vais en parler puisque vous avez annoncé que, suite à la fermeture de ROUSSELOT et SOFTAL, la baisse de la taxe professionnelle nous obligerait peut-être à utiliser une disposition de la loi de finances 2005 qui permettrait d'augmenter le taux de taxe professionnelle, je crois d'ailleurs que c'est plafonné à 0,75%, les services financiers de GHB regarderont aussi, il existe une autre disposition qui n'augmente pas la taxe professionnelle.

Il existe une disposition qui permet pour un EPCI à taxe professionnelle unique au cas où le produit de la taxe professionnelle baisserait accidentellement de 2%, (c'est le cas avec la perte de ROUSSELOT et SOFTAL), une compensation sur les recettes de l'Etat, cette compensation qui pourrait être pour la première année de 90% de la différence, ensuite la deuxième année de 75% des 90% de la différence et en espérant que l'EPCI retrouve une certaine dynamique, la troisième année c'est 50% des 75% des 90%.

On pourrait pour compenser cette perte, et le temps de retrouver une dynamique, utiliser cette disposition qui éviterait une augmentation de l'impôt et qui serait compensée par des recettes de l'Etat, donc, pas directement par les contribuables d'Aubagne, du pays d'Aubagne.

Pour répondre à M. FONTAINE, je rappelle que pour les logements insalubres, il est de l'autorité (et s'il y en a à Aubagne, j'espère qu'on va vite les supprimer) du Maire et du pouvoir du Maire de demander s'il en existe et au Préfet de faire un arrêté d'insalubrité.

Voix en fond : C'est la raison de la pétition jointe dans vos pochettes.

Il n'y a pas à signer de pétition, c'est de votre responsabilité, il y a un habitat insalubre, vous demandez au Préfet simplement de faire un décret d'insalubrité. Si des gens habitent encore à Aubagne dans des locaux insalubres, il faut tout de suite le faire et leur trouver un logement, il en reste encore à Aubagne.

En conclusion, simplement je voulais vous rappeler que Sylvia BARTHELEMY vous a posé une question et que moi aussi, j'aimerais entendre la réponse, quel contrat de territoire vous avez signé, à quelle date et en avoir une copie pour tous les élus. Je vous remercie.

Monsieur TARDITO : Je tiens à apporter une précision, quand j'ai parlé d'impôts, j'ai dit que vous auriez dû être satisfait de ne pas voir inscrite l'idée de création de l'impôt communautaire comme il est fait par ailleurs, je n'ai pas parlé de taxe professionnelle.

Monsieur BELVISO : Vous allez avoir vos réponses, permettez-moi de conclure. Vous avez raison M. ANGLARET, il n'y a pas besoin de répondre longuement à Mme BARTHELEMY, d'ailleurs je vais avoir du mal, que dire !

On a appris qu'une seule chose, c'est effectivement, M. TARDITO l'a rappelé, que la DGF augmentait de 7%, il n'y a que Mme BARTHELEMY qui le sait. Pour les intercommunalités, la dotation globale de fonctionnement n'est pas connue, le Comité des finances locales n'a pas rendu sa copie et les clefs de la répartition.

Vous avez peut-être confondu avec d'autres DGF, je dis simplement que l'on a un problème pour construire un budget avant le 31 mars, alors que l'on ne connaîtra la DGF qu'au mois d'avril. Je n'attaque personne, je constate.

Et toutes les Communautés d'agglomération et urbaines de France sont dans la même situation que nous, et toutes les associations d'élus, de Communautés d'agglomération, l'AMF et l'association des Présidents des Communautés urbaines ont été amenés à dire la même chose, et aucune n'est présidée par un élu de gauche.

Je n'en dirai pas plus sur votre intervention, si ce n'est un point : c'est qu'en terme de haine et d'excès, vous vous êtes ce soir érigée en modèle. Chapeau !

Après, dans ce débat, comme vous tous, j'attends toujours avec une certaine délectation les interventions de M. PITTEA, car on y apprend beaucoup de choses, de bonnes nouvelles et trouvons les clefs de certaines de nos interrogations.

Notamment avec la coopération avec Marseille et Aix, ainsi depuis 2000, nous avons, à notre initiative, à partir du colloque organisé ici même en janvier 2000, enclenché un processus de coopération avec Marseille, la Communauté urbaine de Marseille et la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix. Depuis nous avons commencé à travailler dans le respect des choix des uns et des autres, en se disant les choses et en essayant de trouver la voie pour l'émergence d'un projet fédérateur au niveau de l'aire métropolitaine marseillaise.

Nous l'avons mis en œuvre, cela nous a conduits à adhérer à l'Agence d'urbanisme de Marseille, vous ne l'ignorez pas, cela nous a conduits à voter un chapeau commun au projet de territoire puisque le préambule de projet de territoire de Marseille, d'Aix et le nôtre est le même puisque nous l'avons écrit ensemble, et d'un coup, alors que nous travaillons depuis des mois à une réponse commune à l'appel d'offres lancé par la DATAR pour répondre aux projets de contrats métropolitains qui prendront la suite des contrats de plan sans doute, car dans le cadre de l'explosion du cadre républicain, ce sont les grandes métropoles qui vont être privilégiées au détriment des villes moyennes et des zones rurales avec la disparition des contrats de plan, nous travaillons donc avec Marseille, Aix pour répondre en commun et le 3 décembre, nous apprenons que Marseille et Aix ont décidé de présenter tout seuls leur candidature, sans nous prévenir en nous excluant.

Depuis, nous essayons de comprendre pourquoi. Surtout que nous travaillons depuis 3 ans. Nous avons trouvé ; comme depuis 6 mois, malgré les pressions des élus marseillais et aixois, pour nous obliger à soutenir leur projet de tracé TGV qui viendrait balafrer nos communes, que nous résistons, que nous avons refusé de signer une lettre commune à Monsieur le Préfet, privilégiant ce tracé-là, et que ce tracé-là fait partie du projet structurant de la réponse de Marseille et d'Aix au projet métropolitain, effectivement parce qu'on refuse de voir passer le TGV chez nous, balafrant un tissu urbain, économique et environnemental, et bien on va se passer de nous.

On se disait aussi il y a peut-être autre chose. M. PITTEIRA vient de nous confirmer (on reprendra les enregistrements) que l'objet central de notre exclusion résidait par la fusion avec l'Etoile Merlançon. La fusion avec Gardanne n'existe pas, elle n'est pas à l'ordre du jour, il n'y a que vous qui en parlez, c'est devenu un fantasme, cela doit vous empêcher de dormir. Nous, nous n'en parlons pas. Depuis le mois de septembre, Gardanne n'est pas concerné par le projet de fusion, personne ici ne peut prétendre le contraire.

Permettez-moi de répondre, donc nous apprenons que Marseille et Aix nous excluent car nous voulons renforcer ce territoire, c'est-à-dire qu'ils veulent bien coopérer avec nous si nous sommes petits, mais si nous sommes plus forts, si nous portons des projets plus cohérents et des réponses plus fortes pour nos habitants, alors on gêne.

Et c'est pour cela qu'ils multiplient les interventions, c'est pour cela que les élus UMP d'ici ont multiplié ces derniers mois les interventions jusqu'à ces derniers jours, pour à la fois empêcher la fusion et la signature du contrat d'agglomération puis du contrat de territoire.

A part interrompre les gens, vous n'avez peu de choses à dire ! Le résultat est bien celui-là. Autre sujet de délectation quand on entend M. PITTEIRA, c'est qu'il fait la liste de toutes les lignes de transport, pour le plaisir, qui existaient à partir d'Aubagne, il faut oublier la voie ferrée d'Aubagne et Gardanne. Pourtant il y avait bien des voyageurs, Mme CHATZOPOULOS, il me semble bien que vous le preniez à Gréasque ?

Ceci étant, on voit bien que M. PITTEIRA porte des jugements sur ce territoire dont il connaît fortement l'histoire.

Contrat de territoire : je disais tout à l'heure que les élus UMP multipliaient les interventions afin qu'il ne soit pas signé, et Mme BARTHELEMY nous l'a confirmé car elle nous a informés, mais j'allais le faire, qu'elle-même et M. PITTEIRA avaient déposé des recours contre notre délibération du 16 décembre et du 17 décembre de la Région, ce qu'elle a oublié de dire

c'est qu'elle avait aussi demandé un dédommagement de 1.500 euros compte tenu du fort préjudice qu'elle a subi. Sans doute l'intérêt général !

Rappelons un peu la genèse de la délibération du 16 décembre. Qui nous a demandé de porter à votre vote cette délibération ? C'est M. le Préfet des Bouches-du-Rhône qui nous a demandé, par écrit, à la suite de l'avis de la commission de l'action régionale du 1^{er} décembre, de mettre à l'ordre du jour de notre Conseil, avant la séance du Conseil régional du 17 décembre, la signature du contrat d'agglomération travaillé avec ses services depuis le mois d'octobre.

En clair, M. le Préfet nous dit au mois de décembre, vos projets m'intéressent, intéressent l'Etat, le territoire d'intervention à 13 m'intéresse, intéresse l'Etat, et je suis prêt, moi l'Etat à vous aider financièrement pour les réaliser. C'est cela l'objet du contrat de territoire ou d'agglomération ou de pays, c'est de porter du cofinancement sur des projets décidés en commun.

Alors quand il y a un représentant de l'Etat qui vous dit, je vous donne des « sous », nous on vote, c'est si rare, vous non mais c'est votre droit, vous avez décidé de ne pas le voter, vous ne le votez pas. Mais l'Etat nous dit je vous donne des « sous », on prend et on vote le 16 décembre et la Région valide le 17 décembre.

J'ai apposé ma signature sur le contrat qui a été soumis à votre vote le 17 décembre, le Président du Conseil régional a apposé sa signature le 17 décembre au soir à l'issue de la séance, M. André JULLIEN, Président de la Communauté de communes de l'Etoile a également signé le 16, son conseil ayant eu lieu le 15 et les contrats sont partis en Préfecture

Qu'avons-nous signé ? Nous avons signé le contrat soumis à votre vote, vous le connaissez Mme BARTHELEMY, comme tous nos collègues, nous n'avons pas signé autre chose que ce qui vous a été présenté, pas si malhonnêtes, pas malhonnêtes du tout d'ailleurs.

Et Monsieur le Préfet a sur son bureau depuis maintenant la dernière quinzaine du mois de décembre, les 22 ou 24 contrats d'agglomération de pays et de territoire de la région PACA, puisque nous sommes une région très largement en retard dans la mise en œuvre du dispositif du volet territorial du contrat de plan.

Il aurait dû signer avant le 31 décembre, il ne l'a pas fait, pour nous et pour les autres, et dans sa sagesse, une fois n'est pas coutume, Monsieur le Premier Ministre a signé le 20 décembre une circulaire repoussant au 30 juin pour l'ensemble du pays, la date butoir de signature des contrats de territoire, de territoire, c'est le titre de la circulaire.

Vous connaissez le texte, cela ne concerne pas que nous, tout le monde s'est précipité pour élaborer des projets de territoire dont quelques uns étaient des grands sommets de démocratie et de longs catalogues de projets infinançables, il a donc fallu donner aux services de l'Etat quelques semaines supplémentaires pour travailler, il n'y a rien à dire de ce point de vue, la décision avait déjà été prise pour les contrats de pays.

C'est donc ce contrat-là qui est aujourd'hui en cours de signature au Préfet (il a jusqu'au 30 juin), j'ai eu personnellement Monsieur le Préfet, la semaine dernière qui nous a confirmé sa volonté de signer le contrat de territoire, puisqu'il a demandé à ce que l'intitulé de notre contrat ne soit pas « contrat d'agglomération » mais « contrat de territoire ».

Nous sommes dans l'attente du retour du document signé par le dernier signataire qui est le Préfet, et dès réception, vous serez destinataire d'une copie de ce document que vous avez déjà, mais au moins vous aurez la signature.

C'est ce document-là,
que vous ne connaissez pas mais dont vous avez parlé,

que vous ne connaissez pas mais que vous avez attaqué (cela va faire plaisir à M. le Préfet qui nous a demandé de le signer),

que vous dites ne pas connaître mais que vous avez eu à voter deux fois, une fois en tant que conseillère communautaire, une fois en tant que conseillère régionale, j'espère que quand vous le recevrez, vous le lirez cette fois.

Madame BARTHELEMY, vous n'avez pas la parole, je disais tout à l'heure que vous vous érigiez en modèle, j'ai connu quelques hommes et femmes politiques des années 50 qui avaient le même type de comportement que vous. A droite comme à gauche, c'est effectivement du siècle dernier.

Nous aurons l'occasion, car finalement les gesticulations de ce soir, c'est la vie qui va les trancher et quand vous recevrez le contrat de territoire, vous vous rappellerez des excès de Mme BARTHELEMY, et rira bien qui rira le dernier.

Voilà, mers chers Collègues, simplement ce que j'avais à dire en conclusion de ce débat d'orientations budgétaires dont je vous demande de prendre acte.

N°: 01/0205

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires 2005 - Budget principal GHB, Budget annexe assainissement et Régie de Traitement des Déchets

Monsieur le Président rapporte :

VU la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République instaurant dans son article II, le Débat sur les Orientations Budgétaires, concernant le budget principal de GHB, le budget annexe assainissement et la régie de traitement des déchets,

CONSIDERANT le Rapport pour le Débat sur les Orientations Budgétaires soumis à discussion des membres du Conseil Communautaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de Communauté réuni le 16 février 2005,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la communication du rapport et du débat intervenu en séance publique sur les orientations budgétaires concernant le Budget principal de GHB, le Budget annexe assainissement et la Régie de traitement des déchets pour l'année 2005.

Monsieur BELVISO :

Délibération N° 2 relative au bilan d'étape, je tiens à préciser l'intitulé « bilan d'étape » concernant la ZAC Saint-Roch à Roquevaire.

Le rapporteur prévu, le Président de la commission M. ALEXIS étant absent, je demande à M. Antoine DI CIACCIO de rapporter l'intégralité, sans rajouter un seul mot, de ce qu'avait prévu de dire notre collègue.

Auparavant, Mme AVERTY-COULOMB, vous m'aviez demandé la parole, donc vous l'avez !

Mme AVERTY-COULOMB : Merci M. le Président,

Comme vous le savez, cette ZAC Saint-Roch est pour Roquevaire l'unique terrain qui permettra de développer l'avenir de notre commune dont nous avons aujourd'hui la responsabilité.

Cela fait couler beaucoup d'encre, énormément parler, mais pour tout dossier important qu'engage l'avenir d'une commune d'un territoire, il est normal et légitime qu'il y ait débat, c'est le propre de notre démocratie qui nous anime tous, et auquel nous tenons tous.

M. le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs

Le projet de la ZAC Saint-Roch est un projet ancien, il répond à une volonté politique de la commune de Roquevaire qui, dès le POS de 1988, avait inscrit l'espace concerné en zone NA à urbanisation future dans le cadre d'une procédure d'aménagement.

Monsieur BELVISO : Est-ce que je peux me permettre ? Est-ce que vous me demandez d'entrée le retrait de la délibération ?

Madame AVERTY : Je termine et après si vous voulez...

Monsieur BELVISO : Non, non, on présente la délibération, et vous vous inscrivez dans le débat, si vous me demandez le retrait de la délibération, vous le faites tout de suite.

Madame AVERTY : Je vous demande le retrait de la délibération !

Monsieur BELVISO : Je vous propose que nous prenions la décision à l'issue de la présentation de la délibération. Donc nous présentons la délibération, nous avons le débat comme vous venez de le réclamer dans votre premier paragraphe, je vous redonne la parole, et nous décidons ensemble.

Madame AVERTY : Absolument !

Monsieur DI CIACCIO : Avant tout, laissez-moi souhaiter que le problème que rencontre M. ALEXIS ne soit pas de bien grande gravité et que Jean-Claude nous rejoigne le plus rapidement possible.

Comme l'a dit le Président, je vais vous lire mot pour mot l'intervention de M. ALEXIS que j'ai récupérée avant le Conseil communautaire, donc je la découvre en même temps que vous.

Mes chers collègues,

La délibération N° 2 que je vous présente concerne la concertation préalable du projet de ZAC Saint-Roch à Roquevaire, et je rappellerai quelle est sa place dans le processus de réflexion sur cette opération, quels ont été les thèmes et les inquiétudes qui se sont manifestés, et quelle est la véritable portée de cette délibération, dont le sens semble avoir été mal compris.

Le processus

A la demande de la Commune de Roquevaire, qui a été saisie en son temps par les sociétés George V et Eiffage d'un projet immobilier sur ce site, la Communauté d'agglomération a approuvé (rapporteur M. le Maire de Roquevaire) à l'unanimité, les objectifs et les modalités de la concertation préalable à cette opération.

La commune de Roquevaire a pris une délibération dans des termes identiques le 8 avril 2004.

La communauté d'agglomération s'est ainsi mise au service de la commune de Roquevaire pour organiser matériellement la concertation sur la base du projet, et du programme initié et validé par la commune, comme c'est toujours le cas dans ce type d'opération concertée.

Un comité de suivi a alors été constitué, réunissant autour de la même table élus et fonctionnaires de la commune, élus et fonctionnaires de la communauté d'agglomération, l'urbaniste de l'opération, les aménageurs pressentis et les représentants de la SAEMPA.

Il s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer la phase de concertation sur le projet, et en particulier le 3 juin 2004 en mairie de Roquevaire où les projets de panneaux de concertation ont été présentés et soumis à l'ensemble de la municipalité et des conseillers municipaux réunis à cette occasion.

Monsieur le Maire a notifié à l'urbaniste le 22 juin 2004 sa validation du contenu de ces panneaux et le comité de suivi s'est réuni à GHB le 20 octobre 2004 pour organiser la concertation.

La commune a mis à disposition la salle Monseigneur Fabre, où les élus communaux et communautaires (dont moi-même) et les techniciens du comité de suivi ont été présents pour entendre et renseigner le public, qui a pu au demeurant consigner ses observations, remarques et propositions sur un registre.

Une réunion-débat, fort riche, s'est tenue le 29 octobre au soir ; elle a réuni environ 90 personnes, et je reviendrai sur les thèmes qui y ont été abordés.

Le contenu du projet présenté à l'exposition, a été mis à disposition en mairie jusqu'au 17 novembre.

Au delà des personnes qui se sont exprimées à titre individuel, on doit noter un courrier d'une association, un courrier de l'administration du collège Louis Aragon, une pétition (48 signatures) des résidents du clos des berges, et cette semaine une pétition (150 signatures) de professeurs, d'élèves et de parents d'élèves du collège.

Le conseil municipal de Roquevaire s'est par ailleurs exprimé par une motion du 20 décembre 2004 qui :

- confirme son intention de favoriser le développement de la ZAC Saint-Roch
- demande la création d'un comité de suivi
- demande la poursuite de la concertation préalable
- demande des engagements au Conseil général (voirie et collège)

L'état de la discussion sur le projet, à l'issue de cette première étape de concertation publique

A titre individuel ou collectif, les roquevairois ont exprimé une réelle inquiétude et des réticences sur le projet tel qu'il a été défini à l'origine.

Cette inquiétude, nous la partageons :

- le programme de logements, qui se situe dans une fourchette de 320 à 370 logements, apparaît excessif dans le contexte de ce site, surtout lorsque l'on considère les besoins en équipements – et donc en surfaces correspondantes – qui se sont exprimés lors de la concertation.
- Cette opération doit d'abord bénéficier aux roquevairois, qui ont manifesté leurs attentes en matière de logements accessibles, en particulier dans les domaines de l'accès à la propriété et des logements locatifs aidés ; il nous semble donc nécessaire de revoir la programmation en renforçant la dimension sociale du projet pour garantir une accessibilité des logements au plus grand nombre de familles roquevairoises.
- Cet objectif est conforme aux orientations du projet de territoire que nous avons approuvé, et qu'il s'agira de traduire dans notre futur programme local de l'habitat.
- L'administration, le corps enseignant et les parents d'élèves du collège Louis Aragon ont fait état de besoins propres à l'établissement (équipements sportifs, sécurisation des accès et de la desserte) qu'il convient de prendre en compte avant d'arrêter un projet définitif.
- L'impact du projet sur les équipements et le commerce de la commune sont à affiner.
- Les questions liées aux déplacements et aux trafics induits par le projet, les questions liées au stationnement, le raccordement aux voies de transit, sont à étudier, en intégrant fortement les objectifs que nous avons validés à l'échelle de l'agglomération (PDU) dans ces domaines :

- ✓ L'accroche urbaine au centre ville de manière à favoriser les déplacements en modes doux (piétons, vélos), ce qui suppose une maîtrise foncière des terrains concernés
- ✓ L'usage des transports en commun de manière à limiter les déplacements automobiles
- ✓ Bien évidemment, la discussion engagée avec le Conseil général, qui est l'un des principaux acteurs publics concernés dans ce domaine, doit se poursuivre et s'amplifier.

Les formes urbaines du projet, qui se traduiront par des règles d'urbanisme, devront être maîtrisées et traitées par la commune de Roquevaire qui est dépositaire de cette compétence, dans le cadre de son document d'urbanisme ; c'est en effet le POS communal, et lui seul, qui autorisera ou n'autorisera pas la constructibilité des terrains et qui fixera la surface constructible et donc le nombre maximal de logements de l'opération.

(On s'aperçoit ainsi que la loi est bien faite puisqu'elle garantit à la commune la totale maîtrise de son urbanisme, et qu'elle range donc le scénario-catastrophe d'une éventuelle ZAC imposée par un EPCI à une commune, au nombre des grands mythes uniquement destinés à semer l'épouvante dans les populations)

Pour l'ensemble de ces raisons, il ne nous paraît pas possible, au stade actuel du processus de discussion de ce projet, de tirer un bilan définitif des opérations de concertation, opérations qui doivent à notre sens se poursuivre avec la population et avec l'ensemble des partenaires concernés par le projet ; cela m'amène au sens de la présente délibération.

L'objet de la délibération

Comme vous avez pu le constater, mes Chers Collègues, à la lecture de l'ordre du jour et du projet de délibération, il ne s'agit aucunement de tirer le bilan définitif de la concertation et d'arrêter le projet définitif de la ZAC Saint-Roch comme le prévoit l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Il s'agit encore moins, comme on a pu le lire ici ou là, « d'arrêter la ZAC Saint-Roch » ou de « voter la création de la ZAC » (ceci ne serait d'ailleurs pas possible juridiquement, puisqu'aucun dossier de création, aucune étude d'impact n'ont commencé à être constitués).

Il s'agit simplement, par un point d'étape, de prendre acte de ce qui s'est dit et écrit, d'en faire état au conseil communautaire et à l'ensemble des citoyens qui ont pris la peine de se déplacer et de s'exprimer, et de décider que la concertation doit se poursuivre en indiquant les axes de réflexion majeurs qui devront guider les travaux du Comité de suivi en vue de nouvelles initiatives de discussion avec le public.

Comme vous avez pu le constater, mes Chers Collègues, la Communauté d'agglomération a, sur ce projet comme sur les autres opérations du même type (Saint-Zacharie, Aubagne), mis ses compétences au service du projet d'aménagement initié par la commune, pour animer un large débat citoyen où tout a été organisé dans la transparence et en collaboration étroite avec la commune, afin de faire émerger les propositions et les critiques constructives ; c'est notre conception de l'intercommunalité, c'est notre conception de la démocratie participative.

Cette conception n'est, selon toute évidence (et la presse locale s'en est fait l'écho) pas partagée par la municipalité de Roquevaire qui, pour masquer sa volonté de ne pas entendre ce qui s'est exprimé dans la concertation et se dédouaner d'un projet mal engagé à la base,

- procède à une campagne d'intoxication auprès de la population pour l'effrayer en travestissant la réalité (les mots sont faibles) afin de faire croire que la communauté entend imposer « son projet » à la commune et vote ce soir « la création de la ZAC avec une compétence définitive à la communauté d'agglomération »

- feint de découvrir un programme qu'il a lui-même fixé avec les promoteurs immobiliers, et tente d'en faire porter la paternité à la communauté avec un vibrant appel au sursaut des roquevairois pour préserver leur autonomie locale
- réclame à cor et à cri la création d'une instance de travail partenariale alors qu'elle existe depuis maintenant près de deux ans et s'est réunie à plusieurs reprises en mairie de Roquevaire

Je me permets donc, pour conclure, de rappeler les termes de notre délibération N° 14 du 11 février 2004 :

Conformément au dispositif mis en place par la loi SRU, cette opération d'aménagement sera menée en étroite articulation des compétences respectives de la communauté d'agglomération et de la commune de Roquevaire, puisque la communauté diligentera la procédure d'aménagement concerté et que le conseil municipal de Roquevaire sera appelé à définir les dispositions d'urbanisme applicables au secteur dans le cadre de la modification du PLU.

Cette indispensable collaboration n'est pas établie à ce jour, et il me paraît difficile, dans ce contexte, de poursuivre la réflexion sur ce projet dans un cadre où l'on prétend nous opposer la loi du bâillon et du bâton à la règle de la transparence et du débat ouvert que, pour ma part, j'estime avoir porté dans cette affaire.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, en tant que Président du pôle de compétence, vu le contexte actuel de suspicion et de mise en cause par la municipalité de Roquevaire de mon honnêteté intellectuelle dans la conduite de ce dossier, dont j'estime pour ma part avoir fait preuve à Roquevaire comme dans les autres opérations d'aménagement que j'ai eu l'honneur de conduire, de bien vouloir me décharger de ce dossier.

Monsieur BELVISO : Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ou des reprises d'interventions ?

Madame AVERTY-COULOMB : Des remarques sur ce qui a été dit, point par point, je ne reprendrai pas.

Je pense que la véhémence n'est pas de rigueur aujourd'hui, cela va beaucoup plus loin et que M. ALEXIS demande à être déchargé du dossier je le comprends, puisqu'on n'a pas pu lors de la commission d'urbanisme s'entendre, car nous avons demandé le retrait de la délibération.

Nous lui avons dit que nous étions contre, ce sont des arguments qui n'aboutissent à rien, puisque de toute façon, il est repris, c'est un dossier monté par vous, c'est un cadre que vous nous définissez, nous vous demandons ce qu'il y a à l'intérieur de ce cadre.

C'est vrai que nous avons beaucoup de mal à nous comprendre, et j'espère que ce soir vous nous recevrez et surtout vous recevrez vraiment le message massif des roquevairois.

Je reprends ma lecture :

Le projet de la ZAC Saint-Roch est un projet ancien, il répond à une volonté politique de la commune de Roquevaire qui, dès le POS de 1988, avait inscrit l'espace concerné en zone NA à urbanisation future, dans le cadre d'une procédure d'aménagement.

La commune de Roquevaire, consciente de son appartenance à une intercommunalité et aux compétences de cette dernière, souhaite que le projet de territoire de l'agglomération prenne en compte le projet de ville conduit par l'actuelle majorité.

C'est dans cet esprit et dans cet esprit seulement, que dès le 8 avril 2004, le Conseil municipal votait une délibération ouvrant la concertation relative au projet de la ZAC Saint-Roch.

Hélas, près d'un an plus tard, force est de constater que le travail en harmonie que nous souhaitions voir se développer concernant ce dossier, s'est trouvé dévoyé et que les réponses aux questions posées, sont aujourd'hui encore sans réponse.

Ainsi l'intérêt public que le Maire est chargé par la loi de protéger et qu'il défendra absolument, exige qu'avant toutes décisions définitives, les éléments techniques qui doivent obligatoirement rendre crédible un projet d'architecte (fût-il bien dessiné et agréable au regard) ne nous ont toujours pas été présentés. Ont-ils seulement été étudiés ?

Ainsi, le groupe de travail que nous avons réclamé maintes fois, n'a toujours pas été créé, ni a fortiori réuni.

Les éléments quantitatifs et qualitatifs concernant tous les logements proposés ainsi que les services publics associés ne nous sont toujours pas connus, à peine nous a-t-on soufflé quelques chiffres sans aucunes données officielles.

Est-ce ainsi M. le Président, que vous concevez la concertation ?

Est-ce ainsi, en précipitant les décisions, que vous entendez pouvoir dire qu'il s'agit du projet des roquevairois ?

Certes vous avez bien organisé une concertation telle qu'elle était prévue dans nos délibérations, il est vrai que 80 personnes environ sont venues à la réunion de concertation, dont nous voulons bien croire que parmi celles-ci, aucune n'était venue à votre demande !

Pensez-vous que cela soit suffisant pour imposer à Roquevaire et ses administrés qui aujourd'hui, nous observent, une conception de l'intercommunalité d'un autre âge qui veut imposer une délibération dans la brutalité précipitée d'une majorité qui serait aux ordres.

M. le Président, il y a un certain temps déjà que nous avons manifesté dans la patience et la courtoisie notre inquiétude sérieuse, notre besoin de temps, de certitudes. Nous ne nions pas être engagés dans cette démarche mais pensons qu'elle doit être aujourd'hui suspendue.

Je vous rappelle ainsi, qu'outre deux courriers et une motion votée par le Conseil municipal, le signal de notre défiance à l'égard de ce projet vous a été adressé à travers l'avis défavorable de la Commission Urbanisme de votre communauté qui s'est exprimée sur ce dossier.

Ce même avis vous a été réitéré lors du bureau du mercredi 16 février dernier au cours duquel il vous a, une fois encore été demandé de retirer la délibération prévue pour être présentée au Conseil communautaire de ce 23 février.

Vous pouvez certes, imposer ce vote ce soir et nous contraindre de la sorte, ce ne sera pas glorieux et là, nous serons tenus de nous battre avec les Roquevairois.

Cette lecture faite, M. le Président, je réitère une fois de plus la demande du Conseil majoritaire de Roquevaire, appuyé par une participation massive des Roquevairois, et au nom de la démocratie qui vous habite et nous habite, et des élus responsables que nous sommes, je vous demande de retirer cette délibération ce soir !!!

Madame JOUVE : Je tiens à dire après ce qui a été dit par M. DI CIACCIO, (M. ALEXIS, excusez-moi) quand vous parlez de comité de suivi, il y a eu une réunion effectivement en Mairie de Roquevaire où le projet a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal, et une deuxième réunion, le 20 octobre comme vous l'avez dit dans les locaux de GHB pour mettre en place la concertation.

Entre ces réunions, rien d'autre, donc si vous appelez ça pouvoir discuter et que le projet soit le projet de la ville de Roquevaire, je crois que c'est votre façon de voir mais pas celle de la ville de Roquevaire, c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

Monsieur BELVISO : Nous allons essayer de rester calmes, dans le ton. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur COULOMB : Comme je l'avais dit en réunion de bureau, la délibération prise avait été commune à Roquevaire et Saint-Zacharie pour la création de la ZAC.

Je suis un peu surpris de voir comment on vous a traités, je ne comprends pas, car nous, lorsque nous avons travaillé avec GHB, au niveau du projet, on a toujours été informés, un architecte nous a présenté un projet (le même architecte), la concertation a eu lieu, nous avons eu 600 personnes, à peu près 90 % de gens qui se sont exprimés, il y a eu des modifications demandées par les administrés, on est revenu nous présenter un projet avec certaines modifications d'autres techniquement n'étaient pas possibles, je suis donc un peu surpris et m'adresse au Président, pourquoi à Roquevaire on en est là, alors que nous avons déjà fait l'enquête publique pour le PLU, donc cela s'est passé autrement, expliquez-moi ?

Madame AVERTY-COULOMB : Je répondrai en ce qui concerne Roquevaire. Pourquoi ? Vous disiez avoir 500 personnes (600) à la concertation, nous en avons 80.

Je pense tout simplement que nous ne sommes pas des miroirs et que ce que nous proposons à Roquevaire aujourd'hui ne satisfait pas les Roquevairiens qui ne se sont pas exprimés. Je crois qu'il y a eu un gros problème de communication, c'est certain, donc force effectivement est de constater que les Roquevairiens n'étaient pas satisfaits, nous en apportons la preuve aujourd'hui.

Pour Saint-Zacharie c'est en harmonie avec votre projet, pour Roquevaire nous ne sommes pas en harmonie avec le projet, quoi de plus naturel que de répondre aux attentes de nos concitoyens, je pense ça tout à fait légitime.

Aujourd'hui effectivement, nous sommes dans un débat qui nous oppose sur une conception de ce projet, il n'y a pas d'urgence, il y a tout simplement un débat qui doit s'instaurer, une communication car nous sommes forcés de nous rendre compte qu'il n'y a pas eu de communication entre nous, car nous ne nous sommes pas compris.

Je crois que nous ne pouvons pas partir sur un tel projet d'une telle dimension, unique projet pour la commune de Roquevaire, qui va définir l'avenir des générations à venir et si elle vous importe, si l'habitat vous importe, vous élus de la Communauté, nous concernés aussi à Roquevaire cela nous importe, que ce soit du logement social ou tout autre logement, des crèches, des logements de gendarmes, ou d'autres objectifs que nous nous étions fixés.

Nous demandons effectivement l'attribution du logement social pour les Roquevairiens, nous n'avons pas de certitudes, comprenez que nous avons envie de favoriser le logement pour les Roquevairiens défavorisés. C'est légitime pour les élus de la commune de Roquevaire, nous ne réclamons que notre dû par rapport à notre statut d'élus.

Madame JOUVE : Simplement apporter une précision. Je crois M. COULOMB que la concertation chez vous, s'est faite sous 8 jours ou 5 jours, et je veux simplement vous dire une chose, nous avons la ZAC des Tuileries et la ZAC Saint-Roch qui ont la même superficie, le même architecte, vous avez combien de logements sur la ZAC des Tuileries, Monsieur COULOMB ?

Monsieur COULOMB : 220, 260

Madame JOUVE : nous en avons 360

Monsieur BELVISO : pour 3 hectares de moins

Madame JOUVE : non ça fait 5 hectares

Monsieur BELVISO : 4 hectares, au lieu de 60.000

Madame JOUVE : dans les 60.000, 10.000 sont inondables, nous ne construirons pas. Vous voyez la différence et la concertation a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint !

Monsieur COULOMB : nous, c'était au mois de mai, le 8 mai...mais nous pouvions décider de la date !

Monsieur BELVISO : Mme AVERTY-COULOMB est revenu préciser un certain nombre d'éléments et a souligné le fait que peut-être nous ne nous étions pas compris.

Si vous me permettez, je vais revenir un peu plus longuement, mais cela est nécessaire, à la fois sur un certains nombres d'arguments donnés par M. ALEXIS, par procuration, et sur quelques évènements récents.

Il me semble d'autant plus nécessaire de revenir apporter des explications, qu'au dernier bureau lorsque je les ai apportées, les représentants de Roquevaire semblaient découvrir beaucoup de choses, c'était en tout cas la perception que j'en ai eue.

Je pense que le dernier bureau a permis d'intégrer un certains nombres d'éléments complémentaires aux représentants de la ville de Roquevaire, et c'est tant mieux, et le bureau a bien fait collectivement de ne pas retirer cette délibération de l'ordre du jour, car elle nous permet collectivement et devant la presse d'avoir le débat.

En terme de transparence, le débat public c'est bien mieux que l'alcôve du bureau de communauté, et donc merci, mes Chers Collègues, de ne pas m'avoir demandé au dernier bureau de retirer cette délibération.

Je regrette fortement l'absence de M. André NIEL, j'espère qu'il se remettra très rapidement et je vais dire un certain nombre de choses ce soir qui s'adressent directement à lui.

C'est normal, compte tenu d'un projet d'importance pour la commune de Roquevaire et que mes propos ne s'adressent pas directement aux élus de Roquevaire présents dans la salle, je ne les prends pas comme représentants par procuration de M. André NIEL, ni les uns ni les autres, et si vous avez l'impression que mes propos sont un peu vifs, ils ne s'adressent pas à vous.

Nous avons été destinataires, et vous avez dans votre pochette, le texte d'une pétition (sauf la presse à qui il faudrait la transmettre) proposée aujourd'hui aux Roquevairiens, je la cite :
« Je soussigné demeurant en accord avec M. le Maire de Roquevaire et son Conseil municipal, je ne souhaite pas que la ZAC Saint-Roch soit arrêtée avant que des études complémentaires et des éléments crédibles et contractuels (types et nombres de logements, attribution, voirie, etc.) sur le programme soient ajoutés à la concertation en cours. Date et signature »

Nous ne pouvons que signer, je signe et je vous demande mes Chers Collègues de tous signer, et je transmettrai ces signatures à M. le Maire de Roquevaire.

Si au passage vous pouvez également signer la pétition sur le logement social afin de permettre le logement des plus défavorisés, cela serait bien ! Je vous remercie.

Ceci au préalable, nous collectons, la mienne est là. Je ne ris pas, ce n'est pas un effet de manche, je vous demande de signer cette pétition.

C'est un débat passionné, rien d'étonnant, un débat surprenant, car finalement les objectifs de la délibération si l'on prend la peine de la lire, vont dans le sens de ce que nous demandent les élus de Roquevaire. Donc je ne comprends pas.

C'est la motion des élus de Roquevaire du 20 décembre dernier qui a dicté le sens de cette délibération. Il n'y a aucune contrainte et au contraire rien qui n'est fait et ne soit fait pour que vous ne puissiez la voter. Elle répond à votre demande. Donc c'est un débat un peu surprenant, pour peu qu'on la lise dans sa réalité.

C'est surprenant car vous prônez le dialogue et la concertation, et franchement un certain nombre de vos propos ne vont pas dans ce sens, un certain nombre d'écrits et de propos de ces derniers jours sont plus des éléments qui attisent la haine, l'exclusion que des propos de coopération.

C'est loin de l'humanisme revendiqué par tous ! J'y reviendrai.

Tout d'abord, la réalité de ce qui est proposé au vote ce soir, permettez-moi d'aller un peu plus loin peut-être dans l'explication de texte mais aussi de revenir un peu sur le pourquoi et sur comment en est-on arrivé là.

Quel est le sens de la délibération ? M. le rapporteur a insisté, j'y reviens :

- ✓ Est-ce qu'il s'agit de conclure la concertation, la réponse est NON,
- ✓ Est-ce qu'il s'agit de balayer d'un revers de main les interrogations suscitées par la présentation du projet chez les élus et les Roquevairois, NON et SURTOUT PAS,
- ✓ Est-ce qu'il s'agit d'aller plus loin dans la procédure de création de ZAC, comme cela a été écrit, NON et SURTOUT PAS.

Au contraire, la délibération de ce soir est un moment de pause pour continuer à réfléchir, elle ne dit que cela, elle prend acte tout simplement des remarques faites par les Roquevairois venus à la concertation, avec le nombre qui était celui de cette concertation, mais lorsqu'on le met en rapport de ce qui a été dit par M. COULOMB à Saint-Zacharie, je crois qu'on ne découvre rien.

Quand il y a de l'investissement des élus municipaux, les gens viennent. Si les gens sont venus à Saint-Zacharie, c'est parce que M. le Maire leur a dit « il faut venir », il n'y a pas de surprise.

Je connais un peu de Roquevairois, ils sont vieillissants, certains sont de votre majorité, vieillissants aussi, comme moi, mais je ne les connais pas tous. C'était à vous de faire les efforts nécessaires pour recueillir les 600 personnes à la concertation ; comme le Maire d'Aubagne fait des efforts lorsqu'il s'agit de concertation sur son territoire, comme le Maire de La Penne-sur-Huveaune et Mme le Maire de La Penne ont fait des efforts lors de la réalisation de la ZAC des Grands Pins.

C'est de l'investissement des élus municipaux, c'est du travail de proximité, c'est dans cela que l'on trouve la réussite d'une concertation, et quand personne ne vient ou peu, car ceux qui sont venus ont dit des choses intéressantes, c'est que l'on a pas fait les efforts nécessaires, et je ne peux pas remplacer les élus de Roquevaire et ce n'est surtout pas mon ambition. Ni aujourd'hui ni demain ! Certains avaient des doutes, car les bruits reviennent vite, mes connaissances sont vieillissantes mais pas encore sourdes.

Cette délibération, elle prend acte tout simplement des remarques faites par les Roquevairois lors de la première phase de concertation publique. C'est tout.

En ce sens cette délibération et je le redis, répond à votre demande (celle formulée par écrit le 8 décembre) nous demandant de ne pas clore la concertation. C'est bien le sens de votre courrier du 8 décembre de ne pas clore la concertation et nous parlions à ce moment là du conseil communautaire du 16 décembre.

Nous avons à ce moment-là répondu favorablement au mois de décembre donc, et nous n'avons pas passé la délibération clôturant la concertation pour poursuivre, aujourd'hui on fait pareil.

Au demeurant, puisqu'on parle de démocratie locale, je trouve surprenant (et je m'adresse à M. le Maire et non aux élus de sa majorité qui ont voté la motion du 20 décembre) de faire voter une motion le 20 décembre me demandant de valider une décision qu'ici on avait pris une semaine avant, c'est fort de café !

Car le 20 décembre on dit aux élus de Roquevaire : « demandez à la communauté de ne pas clore la concertation », mais on avait eu le conseil une semaine avant. J'ai l'impression que les élus de Roquevaire n'ont pas été informés correctement des décisions prises en commun par le Président de la communauté et M. le Maire de Roquevaire.

Le sens de la délibération est donc celui-là et M. le Maire ne l'ignore pas. Je ne crois pas une seule seconde qu'il n'ait pas compris le sens de la délibération, je veux bien croire, comme cela a été dit au bureau, qu'il y a encore un peu d'inexpérience chez les élus de Roquevaire de par leur faible nombre d'années de mandat, mais je ne crois pas à cette incompétence.

Je crois que M. le Maire est bien compétent, compétent pour SA politique que je ne partage pas. Et ce soir, et malheureusement je crois qu'il est aussi calculateur et manipulateur et c'est en ce sens que je dis que j'aurais aimé m'adresser à lui.

C'est très navrant pour la démocratie, car au lieu de prendre en compte la réalité, M. le Maire de Roquevaire se livre depuis quelques jours, et la presse s'en est fait l'échos, et vous en avez la preuve dans vos pochettes, à une honteuse opération politicienne, opération de bas étage, aux relents poujadistes et nauséabonds, relisez un certain nombre de phrases du courrier mis dans vos pochettes, on n'est pas loin du Front...

Et tout n'est pas écrit dans la lettre, les rumeurs reviennent vite, on descend le cours de l'Huveaune, on reste bloqué dans les embouteillages de Pont de l'Etoile, donc on a le temps de parler : « ...avec la ZAC Saint-Roch on va exporter à Roquevaire l'ensemble des immigrés d'Aubagne et des quartiers Nord... »

Chaque fois que l'on construit, on a le même type de discours, quand on met le feu, je ne dis pas que celui qui met le feu colporte ces idées-là, mais en tout cas il permet que d'autres et que le tissu malsain sur lequel se développe la société, les germes poussent automatiquement. C'est preuve de la dégradation de la société française d'aujourd'hui à laquelle Roquevaire n'échappe pas.

Une vraie campagne, savamment orchestrée, mensongère et délirante (lettre, banderole, affiche) visant à défausser M. le Maire de ses responsabilités et à prendre les élus de la communauté d'agglomération comme bouc émissaire d'une opération, qui a priori, et je le reconnais, n'a pas les faveurs de la population roquevairoise.

C'est un vrai procès en sorcellerie qui nous est fait, et M. le Maire en est l'initiateur, c'est le retour à l'inquisition, et si l'on veut prendre des références un peu plus récentes, c'est du – maccarthysme local - Si on laisse faire André NIEL encore quelques jours, il va nous créer un comité de suivi des activités anti-roquevairoises.

Comme nous sommes en 2005, il ne pourra pas faire témoigner -Walt Disney- contre l'affreux élu communiste que je suis, comme cela s'est fait il y a quelques années, pas contre moi, contre Charly Chaplin.

Quand M. le Maire offre un pitoyable visage du débat démocratique, c'est véritablement navrant. La manipulation et le mensonge n'assoient pas les princes éternellement.

(brouhaha en fond, Madame Michèle JOUVE quitte la salle)

Je vous propose de m'entendre et donner mon opinion qui peut-être vous excite mais je le ressens comme tel, vous me permettez de dire ce que je pense comme je vous ai permis de dire ce que vous pensiez et vous me permettrez de répondre à votre question finale, sur votre demande de retrait de la délibération.

N'est pas Laurent Médicis qui veut ! N'est pas adepte de Machiavel qui peut !

La démocratie et l'intervention citoyenne ont d'autre fondement qui ont pour nom la vérité et l'honnêteté intellectuelle et le débat. Or le courrier joint à la pétition ne tient pas lieu de ça. Je le regrette fortement car je connais bien André NIEL, depuis longtemps et nous avons l'habitude de discuter correctement, depuis fort longtemps.

Alors rétablissons la vérité, après ces propos venus du fond des tripes, vous me le permettez, mais je le ressens tel quel.

Alors qu'est-il dit dans ce courrier ? Il est dit que ce courrier est porté par la communauté d'agglomération, mais le projet présenté à la concertation n'est pas collectivement le nôtre, le projet de la ZAC Saint-Roch, c'est le projet de la municipalité de Roquevaire et de son Maire ; c'est normal,

- c'est M. le Maire de Roquevaire qui a fait le choix de ne pas avoir une opération publique,
- c'est M. le Maire de Roquevaire qui a fait le choix de livrer ces 60.000 m² à un opérateur privé.

Après on s'inquiète de dire, on n'a pas les réponses à nos demandes, mais quand on a un privé en face, on n'a pas forcément les réponses à ses demandes, et c'est M. le Maire qui a choisi l'architecte.

Le gros programme de 360 logements, c'est bien la municipalité de Roquevaire qui l'a porté, c'est M. le Maire qui a concocté le programme, qui l'a élaboré, qui l'a validé, et à chaque étape, c'est M. le Maire qui a dit OUI, je n'ai jamais été présent.

- Le 25 juin 2003, en mairie : réunion de cadrage avec M. le Maire, M. ARNOULD pour la communauté, les aménageurs
- Le 7 juin 2003, en mairie : présentation du projet, M. le Maire et le conseil municipal, les techniciens de GHB, les aménageurs et l'architecte
- Le 14 octobre 2003, en mairie : présentation du projet de plan masse, cadrage avec la DDE et la DRTE sur les projets routiers, M. le Maire, un certain nombre d'élus qui l'entourent, ses collaborateurs techniques, les techniciens de GHB
- Le 11 février 2004 : délibération de GHB sur l'ouverture de la concertation
- Le 8 avril 2004 : délibération concordante de Roquevaire sur l'ouverture de la concertation
- Le 29 avril 2004 : réunion entre les techniciens de la SAEMPA et la ville de Roquevaire sur la question des entrées de ville
- Le 3 juin 2004 : présentation des panneaux de concertation (ceux présentés à la concertation publique) dont le programme des 360 logements, en mairie, avec M. le Maire, l'ensemble de son conseil municipal, les aménageurs
- Le 22 juin 2004 : un fax de M. le Maire à l'atelier AMEDEO qui valide les panneaux de programme
- Le 20 octobre 2004 : une réunion technique à GHB, sur le planning, l'organisation matérielle de la concertation (ce qui est normal)
- et par la suite : courrier cosigné par M. Alain BELVISO et M. André NIEL à la population les invitant à la concertation
- et débat public, en présence de M. BELVISO et M. NIEL

C'est la ville de Roquevaire qui a décidé de cela, l'absence de réflexion sur les équipements publics, sur le collège, nous n'en sommes pas responsables, ce sont les élus de Roquevaire qui connaissent les besoins, cela n'a pas été pris en compte.

Le retard pris sur la réflexion sur la circulation, sur la voirie, sur les entrées de ville, ce sont les élus de Roquevaire qui en portent la responsabilité, c'est de leur compétence, la voirie n'est pas une compétence transférée.

Si aujourd'hui les Roquevairois, à juste titre sont inquiets et réticents, ils doivent faire part de leurs remarques au père du projet. C'est ce qu'a dit le conseil municipal.

Autre élément dans la lettre, il est dit que « le conseil municipal que je préside, c'est M. le Maire qui parle, a voté la création de la ZAC » - erreur technique. M. le Maire serait bien incapable de nous fournir la moindre délibération montrant que la ville de Roquevaire a créé la ZAC, ce n'est pas possible, mais je le mets sur le compte d'une erreur technique.

Dans la lettre, en effet, c'est dès le 23 février que sera voté le principe de la création de la ZAC avec une compétence définitive de la communauté d'agglomération, c'est ce que M. le Maire écrit à sa population, je comprends que les Roquevairois soient inquiets, mais ce n'est pas vrai !

Nous ne votons pas la création de la ZAC, vous comprendrez que je sois énervé, la première fois, je comprends que c'est compliqué, la délibération sur l'ouverture de la concertation, la création... la deuxième fois, c'est inacceptable.

Comprenez que je ne peux pas accepter des choses qui ne sont pas vraies, pour tromper, pour moi c'est le sommet du mensonge. On ne peut pas dire ce soir que l'on vote la création de la ZAC, ce n'est pas vrai.

Vous prenez l'ordre du jour du Conseil communautaire, cela n'y est pas, et donc on ne peut pas dire aux roquevairois cela, puisque c'est faux !

A l'arrivée on dit aux roquevairois que la compétence définitive sera de la communauté d'agglomération, certains peuvent souffler mais c'est dur à entendre, ce n'est pas vrai, à l'arrivée, et grâce à la loi SRU qui a été tant décriée par la majorité actuelle, c'est le Maire de Roquevaire et son conseil municipal, et c'est tant mieux, qui décideront de la constructibilité du programme, car pour que la ZAC Saint-Roch se fasse, il faudra que les élus de Roquevaire le décident par une modification du PLU et pour les modifications du PLU, on peut faire confiance à M. le Maire de Roquevaire.

Voilà ce qu'il en est des termes grossiers de la lettre. Dans ce contexte, il est normal, et je dis bien normal et tout à fait compréhensible que les Roquevairois réagissent. Je pense que la vérité a quelque part, été tronquée et, comble de tout, tronquée par leur Maire et cela m'énerve.

Une seule question se pose, pourquoi cela ?

Pourquoi un tel détournement de la réalité de ce que nous votons ?

On peut avoir du débat politique ce n'est pas grave, on peut même des fois être très vifs, se taper dessus, c'est un débat -enfin se taper dessus, pas physiquement- mais la vivacité, la violence du ton quelque fois, l'emportement méditerranéen, allez... mais on ne peut pas mentir.

Je vois deux raisons à cela :

- ✓ La première, comme c'est le projet des élus de Roquevaire et que ce projet est en train d'être balayé par la population, et bien on dit -tactique vieille comme le monde politique- ce n'est pas moi c'est l'autre, ça marche une fois mais pas deux.
Il y avait une pratique toute simple, c'était de dire les Roquevairois n'en veulent pas,

et bien on arrête, cela se comprend et on remet sur le tapis les éléments, il n'y avait pas besoin de tout ça.

- ✓ La deuxième raison, c'est parce que le rêve secret c'est de rejoindre la communauté urbaine de Marseille, il vaut mieux dire que les satans c'est « Garlaban, Huveaune, Sainte-Baume », il y a là une occasion de rêve.

Mes chers collègues, un enseignement s'impose.

De manière offensante j'ai été blessé, j'ai peut-être blessé aussi M. le Maire de Roquevaire et je m'en excuse mais je l'ai ressenti comme cela, je le dis, mais j'ai le droit de m'emporter et aussi de le reconnaître, j'ai été blessé par la campagne qui a lieu depuis 3 jours par le texte, les affiches

« OUI A LA ZAC POUR LES ROQUEVAIROIS SOUS LA CONDUITE PAR LES
ROQUEVAIROIS »

Comment fait-on dans ces conditions, alors qu'on ne se comprend pas et que l'on est dans une situation de blocage et offensante pour le Président de la communauté d'agglomération ou les élus de la communauté, comment fait-on pour continuer ?

Quand l'indélicatesse intellectuelle, je préfère ce terme, prend le pas sur la confiance et quand la volonté de destruction domine la volonté de construire, surtout quand il est écrit par les élus de Roquevaire (donné au Président de la commission lors de la dernière réunion) que de toute manière, même si on passe la délibération, les élus de Roquevaire attaqueront une délibération qu'ils nous ont demandée.

Que faire ?

Je pense qu'il faut tenir compte du débat de ce soir, tout simplement, le conseil communautaire est là pour ça.

J'ai lu, entendu, j'ai des retours, je vous ai entendue Madame. J'ai entendu les inquiétudes des Roquevairois, des riverains, des commerçants, des enseignants et parents d'élèves.

Je suis d'accord avec eux, c'est le pire, c'est-à-dire qu'on m'attaque sur quelque chose dont je suis d'accord, ubuesque !

J'ai bien entendu les élus de Roquevaire qui disent, il faut remettre à plat et poursuivre la réflexion, moi je leur dis « chiche » faites-le. C'est de votre responsabilité.

J'ai bien entendu aussi notre collègue Jean-Claude ALEXIS, Vice-président, qui nous demande d'être déchargé de ce dossier, je le comprends dans ce contexte-là, et je le soutiens, je pense que nous pouvons tous comprendre qu'il exprime le désir de ne plus travailler sur ce dossier-là en tout cas, dans un climat de suspicion, c'est humain.

Il faut tenir compte de tout cela, donc mes chers collègues, puisque le document que vous avez entre les mains n'est qu'un projet de délibération, je vous propose que nous le modifions et je vous propose puisque ce projet doit être fait par les Roquevairois, sous la conduite des Roquevairois, de laisser tout le champ à M. le Maire de Roquevaire de prendre ses responsabilités, et je propose (vous me pardonnerez l'expression) « que la communauté d'agglomération retire ses billes ».

Je vous propose, mes Chers Collègues, si vous avez la délibération (il y a quelques exemplaires disponibles) de modifier la délibération et modifier son objet :

« ZAC Saint-Roch à Roquevaire », il ne s'agit plus du bilan d'étape de la concertation mais du bilan de la concertation.

Je vous fais grâce de la lecture du texte et j'en viens à la page 3 alinéa « les formes urbaines » après « prescrit par la loi sur l'eau », je vous propose de rajouter le paragraphe suivant (je me permettrai à partir de là de lire jusqu'à la fin) :

De nombreuses critiques (puisque nous avons, sur l'ensemble des points, dit la même chose, il faut bien reconnaître que ce qui est dit sur le raccordement aux voies de transit, aux formes urbaines, le collège Louis Aragon, le programme de logements, les équipements, les déplacements, Mme AVERTY-COULOMB a dit ce qu'il y avait dans la délibération, nous disons donc la même chose) **se sont donc exprimées sur le projet tel qu'il a été présenté, et je vous propose de tirer le bilan de cet avis défavorable, comme de l'avis de la commission « Urbanisme prospectif et opérationnel » qui s'est réunie le 9 février 2005 et dont les membres présents, composés en grande majorité par les élus de Roquevaire, ont formulé un avis défavorable sur le projet en l'état.**

**VU la délibération du conseil communautaire du 11 février 2004 relative à la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Roch à Roquevaire,
VU la motion du Conseil municipal de la ville de Roquevaire en date du 20 décembre 2004,**

CONSIDERANT l'avis défavorable de la commission « Urbanisme prospectif et opérationnel » réunie le 9 février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la communauté réuni le 16 février 2005,

VU l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire décide :

ARTICLE 1 : De tirer, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Roch, tel que présenté par le rapporteur et formulant un avis défavorable au projet en l'état.

ARTICLE 2 : Le dossier du projet présenté à la concertation est tenu à la disposition du public dans les services de la communauté d'agglomération et de la commune de Roquevaire.

Mes chers collègues, je mets au vote cette délibération, rectifiée pour dire : « il n'y a plus de ZAC Saint-Roch » et M. le Maire et la majorité municipale de Roquevaire redeviennent maîtres comme ils le veulent de la procédure d'urbanisme sur les terrains Saint-Roch, c'est ce qui s'appelle une intercommunalité de proximité, d'écoute des élus locaux et on aurait pu arriver à ce résultat sans la malheureuse opération pitoyable à laquelle on assiste depuis 4 jours.

Mes chers collègues, je vous propose que la communauté d'agglomération n'intervienne pas à Roquevaire sur les questions d'aménagement de la ZAC Saint-Roch et que nous laissions faire comme ils le souhaitent, et c'est normal, les élus de Roquevaire, et quand ils auront un projet de ZAC, ils viendront nous voir. (Peut-être ! et nous verrons notre réponse à ce moment-là, en conformité avec le projet de territoire).

Madame AVERTY-COULOMB : Merci, je trouve qu'un débat ouvert est nettement plus intéressant que des injures envoyées dans la figure.

D'autant que je dirais ici, ce soir, que je ne vais pas faire de politique, pour la simple raison qu'en tant qu'élue, je pense avoir le droit de représenter l'ensemble des concitoyens de Roquevaire, toute couleur politique confondue, et j'en suis particulièrement fière, que l'on me croit ou non, le problème n'est pas là, le problème est que c'est le sentiment qui m'habite ce soir.

Je dirais que dans les retours que nous avons eus, nous avons toutes les couleurs politiques confondues, à ce titre, on ne peut être que d'accord, sauf pour une chose, si je peux me le permettre, je ne souhaiterais pas une modification de la délibération, je souhaite tout

simplement un retrait, puisque de toute façon vous vous désengagez, donc nous n'avons rien à voter.

Je comprends que vous soyez offusqués, je le respecte tout à fait, ceci étant, nous avons essayé de nous faire entendre avant d'interroger les Roquevairois, de ce fait je crois qu'aujourd'hui, on se doit effectivement de répondre à l'attente de tous les Roquevairois, de prendre, nous, Mairie de Roquevaire, possession de ce projet.

Nous serons amenés à travailler ensemble sur des dossiers, sur de nombreux projets, et je crois que c'est dans l'écoute des uns et des autres que l'on va pouvoir avancer et les construire. Commençons par celui-là, écoutons ce que les administrés nous ont demandé de vous transmettre, de ce fait, je vous demande de ne pas modifier cette délibération et de la retirer tout simplement.

Madame BARTHELEMY : Bien que n'étant pas Roquevairoise, j'ai un peu suivi ce dossier par la commission.

Je voudrais faire part de quelques observations (le mot est un peu faible). Je me suis demandée pourquoi, il y avait de votre part autant de réactions, cette délibération aurait été bilan d'étape, je ne voyais même pas l'intérêt de l'inscrire à l'ordre du jour.

Vous avez vous-même dit :

cette délibération n'a pas pour but de conclure la concertation, surtout pas, balayer les revendications des élus de Roquevaire, surtout pas, aller plus loin dans la procédure de ZAC, surtout pas, alors que vient faire cette délibération et pourquoi ne pas la retirer tout simplement comme l'ont demandé les élus de Roquevaire.

En temps que membre de la commission d'urbanisme, je suis au courant des démarches préalables qui ont été faites pour que cette délibération soit retirée, vous n'avez pas été l'objet d'un incident impromptu inopiné ce soir.

Vous avez préparé votre intervention M. BELVISO, vous l'avez lue, même si vous avez levé la tête car vous avez une certaine habitude à vous exprimer. C'est-à-dire que l'emportement méditerranéen qui peut parfois nous amener effectivement à dépasser les bornes, en aucun cas, il ne s'applique à ce que vous avez dit ce soir.

Vous avez préparé votre intervention, vous avez pesé chaque mot et en l'absence du Maire de Roquevaire, fatigué vous le savez, vous avez employé des termes que je trouve inqualifiables car vous vous adressez à quelqu'un qui lui, est élu et élu par le peuple contrairement à vous.

Chose que vous devriez respecter et on a bien fait dans la salle de rappeler que la fraude dont vous avez profité ne vous autorise en aucun cas à donner des leçons, vous avez traité le Maire de Roquevaire de manipulateur, de calculateur, de nauséabond, de maccarthyste, de front national

Je trouve de la part de quelqu'un, Président d'une Communauté d'agglomération et qui indique à la délibération précédente que le territoire qu'il veut construire, il le fait dans l'intérêt de tous, excusez-moi mais j'ai des difficultés à comprendre comment vous mènerez un territoire plus grand, voyant la réaction qui est la vôtre à chaque fois que vous avez un obstacle politique qui s'oppose à vous.

Monsieur VERT : Je ne reviendrai pas sur les propos que vous avez tenus, on en a assez parlé, simplement vous apporter quelques précisions.

Lorsque vous parlez de bilan d'étape, un bilan d'étape légalement n'existe pas. A partir du moment où l'on parle de bilan, cela veut dire que la ZAC est créée, quels que soient le terme et l'adjectif accolé.

Ensuite vous avez parlé de voirie, vous savez pertinemment que ce qui nous préoccupe au niveau de la voirie n'est pas de notre compétence, mais de la compétence du Conseil général et vous savez pertinemment que nous sommes allés voir le Conseil général qui n'a pu nous donner aucune assurance à ce sujet, pas plus pour le collège d'ailleurs.

Pour terminer, je ne comprends pas, puisque vous êtes d'accord avec nous, pourquoi vous insister autant pour que cette délibération reste à l'ordre du conseil de ce soir.

Monsieur BELVISO : Vous me confortez, Monsieur, dans ma proposition, la délibération que je vous propose de voter n'est plus la même. La proposition que je vous fais, puisque le Conseil de communauté est souverain, est de tenir compte de l'intérêt de tous, et de l'intérêt de tout ce qui a été dit.

Nous aurions pu aboutir au même résultat d'une autre manière si on avait simplement pris en compte la réalité de la délibération, qui était simplement de dire : « les roquevairois au nombre de 90 ont dit un certain nombre de choses, est-ce que simplement on dit aux conseillers communautaires ce qu'ils ont dit, c'est tout ».

Et on aurait pu, à partir de la délibération continuer à travailler.

Mais pas la communauté d'agglomération, la ville de Roquevaire, puisque toutes les questions en suspens sont de la responsabilité de l'aménageur privé (au demeurant c'est bien lui qui est responsable, nous n'y sommes pour rien, c'est l'aménageur privé qui fait la ZAC, à l'arrivée ce n'est ni la ville de Roquevaire qui va construire ni la communauté d'agglomération) parce que la ville de Roquevaire est sur les questions soulevées en pleine compétence, et donc ce n'est pas la communauté d'agglomération qui peut régler les questions de concertation, parce que les questions soulevées dépendent d'autres institutions, notamment l'institution départementale et Monsieur le Maire m'a écrit qu'il a eu un contact avec le délégué aux routes du Conseil général grâce à l'appui de mon ami Francis PELLISSIER.

Donc aujourd'hui, la communauté d'agglomération est dans une situation où elle ne peut plus rien faire, tout dépend de la ville de Roquevaire, et on dit simplement dans la délibération, pour la part qui nous revenait, voilà ce que les roquevairois ont dit, et maintenant, aux roquevairois et leurs élus de poursuivre la concertation.

On ne peut pas me demander de ne pas porter à la connaissance de l'ensemble des conseillers communautaires qui ont voté une délibération il y a un an, ce que les gens ont dit et vous permettre de continuer, si on avait pu simplement se comprendre là-dessus et s'il n'y avait pas eu toutes ces choses depuis vendredi, il n'y aurait pas eu de problème, je ne me serais pas emporté, nous aurions tous voté la délibération et vous auriez continué.

Mais là, nous sommes dans l'offense, je le redis, notez les termes employés par Monsieur ALEXIS, il a été blessé, et si on veut continuer, il faut bien que sur le dossier où on ne s'entend pas, on arrête, on ne va pas continuer pendant des mois à jouer au ping-pong, en disant ce n'est pas moi, c'est l'autre, on arrête et je dis ce soir la communauté d'agglomération arrête et les élus de Roquevaire reprennent le dossier en main.

Les roquevairois sauront ce soir, que c'est Monsieur le Maire de Roquevaire et son conseil municipal, sa majorité municipale qui ont en charge officiellement la réalité du montage du dossier de la ZAC Saint-Roch, et je vous dis Mesdames et Messieurs les élus de Roquevaire : « travaillez sur ce projet, avec les aménageurs que vous avez choisis, avec le maître d'œuvre que vous avez choisi, essayez d'intégrer les demandes des roquevairois dans ce

programme, enfin faites en sorte que les appétits des promoteurs choisis soient moins grands pour intégrer les demandes des roquevairois, et si vous y arrivez, vous viendrez nous revoir ».

On clôt sur quelque chose où je crois on se comprend et à partir de là, on continuera à bosser, on essayera d'oublier, mais parce que nous sommes tous les uns et les autres des gens intelligents, on va oublier ce passage, on se sera dit ce qu'on aura eu à se dire et on continuera.

Voilà ce que je vous propose ce soir, la communauté d'agglomération arrête son intervention sur le dossier de la ZAC Saint-Roch. Je mets aux voix cette délibération.

Madame AVERTY-COULOMB : Je vous demande une dernière fois le retrait de cette délibération où nous serons ...

Monsieur BELVISO : Vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre, vous ne pouvez pas me demander de conserver un dossier où je vais continuer à être insulté.

Madame AVERTY-COULOMB : Je n'ai jamais insulté personne.

Monsieur BELVISO : Maintenant, vous n'êtes plus maître de rien, ce sont les roquevairois à qui on a dit des choses fausses, qui vont continuer à parler, moi je ne veux pas qu'ils parlent, ce n'est plus vous qui êtes responsables de ce qui va se dire, ce qui a été dit aux roquevairois va leur permettre de parler pendant plusieurs semaines, et bien je dis faisons en sorte que les roquevairois sur ce dossier-là ne parlent plus et que les élus de Roquevaire parlent.

Madame AVERTY-COULOMB : Donc je vous demande une dernière fois, au risque de contrarier quelques personnes, j'en suis désolée, de retirer cette délibération, de ne pas la mettre au vote quelles que soient les corrections apportées, sinon nous serons dans l'obligation de quitter cette salle et croyez-moi, je ne pense pas que ce soit glorieux pour le conseil communautaire.

Monsieur DI CIACCIO : Cela va être bref, mais il y a des choses qui sont inacceptables, d'abord sur la forme, Mme AVERTY-COULOMB, vous dites je viens ici sans faire de politique. Je suis désolé, quand on sort une affiche comme celle-là, si on dit qu'on ne fait pas de politique, les roquevairois ont du souci à se faire.

Si une telle affiche ce n'est pas de la politique, alors expliquez-moi ce que c'est. C'est peut-être de la haine, si c'est une information pour vous, les roquevairois dans la salle apprécieront.

Autre chose, il ne faut quand même pas prendre les gens pour des idiots, et je comprends très sincèrement la réaction de mon ami ALEXIS ; les élus de Roquevaire « pas au courant » ! Mais vous rigolez, entre le 25 juin 2003 et le 6 décembre 2004, il y a eu 14 réunions, quatorze. Ils étaient où les élus de Roquevaire ?

Essayez quand même pour la bonne entente de tout le monde, bien sûr il y a eu des erreurs de faites, vous n'avez pas eu l'attitude que vous deviez avoir vis-à-vis de la population, des choses n'ont pas été dites, mais je reprends ce que dit Monsieur BELVISO, on se dit « on s'est raté, et on arrête ».

Mais n'essayez pas une manœuvre politicienne détestable qui consiste à faire porter la responsabilité de ce qui se passe à la communauté d'agglomération, et en particulier à son Président, soyez honnêtes, je le répète ce mot, honnêtes, lorsqu'on a eu 14 réunions avec les élus de Roquevaire, comment avez-vous le culot de dire que vous n'avez pas vu ce qu'il se passait.

Tout à l'heure quelqu'un parlait de la compétence des élus, alors on y revient. Je pense qu'il faut être sensé, une opération mal montée qui ne se passe pas bien, il y en a dans toutes les mairies, on connaît les difficultés des petites communes, je suis élu d'une petite commune, les choses sont toujours très compliquées, mais quand même on n'en arrive pas à mettre en doute l'honnêteté d'une institution et de son Président, c'était tellement simple de dire : « ce projet ne correspond plus, on repart à zéro ».

La réalité est là, comment vous pouvez dire cela, depuis tout à l'heure j'entends on n'était pas au courant, mais bon sang, 25 juin, 7 juillet, 14 octobre 2003, 11 février.....l'exposition, le débat, Madame AVERTY-COULOMB ne dites pas que vous n'étiez pas au courant.

Madame AVERTY-COULOMB : Vous pouvez m'énumérer tout le calendrier que vous voulez, je crois que nous avons essayé de débattre sereinement, je crois que vous faites fi de ce désargument que nous vous apportons aujourd'hui avec des centaines et des centaines de roquevairois, je vous le redemande...

Monsieur DI CIACCIO : Mais Madame, nous n'avons pas réfuté vos arguments, le Président vous dit qu'il est d'accord avec vous, on ne vous dit pas que vous avez tort sur les arguments, on vous dit qu'il y a des méthodes qui n'ont pas jour sur ce territoire. Et on vous a entendus, on vous rend le dossier.

Monsieur TARDITO : Je veux bien que l'on tourne autour du pot, mais quand même.

Nous sommes dans une assemblée délibérante, nous avons délibéré ici, ainsi que la commune de Roquevaire pour lancer une concertation visant à arrêter la création d'une ZAC Saint-Roch.

Nous avons lancé, et les uns et les autres, une concertation publique. Quelle en a été la forme ? Quel en a été le déroulement ?

Ce soir, nous constatons un certain nombre de choses relatives à cette concertation. Je ne vais pas y revenir, tout est écrit.

Le conseil municipal de Roquevaire délibère pour dire : « on ne veut pas », la commission dit « on ne veut pas », le bureau, partagé, vote un avis défavorable, et nous arrivons normalement devant l'assemblée délibérante qui a mandaté le Président, le bureau et l'administration pour mener cette concertation.

Il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité. Nous avons lancé une démarche, nous devons publiquement constater le résultat de cette démarche.

C'est pour cela que je suis profondément favorable au vote de la délibération telle que nous l'a décrite Monsieur BELVISO. Nous constatons qu'en l'état actuel, nous sommes loin de la création de la ZAC Saint-Roch et que contrairement à ce qui est dit dans la pétition, l'autorité de la ville demeure, je signe donc et je ferai ajouter à tous les signataires : « quand c'est de la responsabilité du Maire de Roquevaire » qui s'entourera de tous les avis possibles et inimaginables y compris ceux de la communauté.

La communauté aujourd'hui tire le bilan de toutes ces démarches et doit clore le dossier qu'elle a ouvert en lançant la concertation. Je regrette, il faut délibérer !

Monsieur VERT : Pour vous redire que le terme bilan d'étape n'est pas légal, et que vous auriez pu accepter ce que je vous ai suggéré au bureau, c'est-à-dire de modifier le libellé de la délibération en l'appelant tout simplement « rapport sur la concertation faite » et comme cela tout était réglé.

Monsieur BELVISO : Ce n'est plus l'objet du débat, on dit la même chose sur le fait que nous constatons, les élus de Roquevaire comme moi, que le projet tel qu'il est en l'état et que vous avez validé ne correspond pas à l'ensemble des objectifs que nous avons initiés par nos délibérations. On n'aurait pu en rester là et poursuivre la délibération par bilan d'étape, rapport d'étape, c'est pareil, et poursuivre la concertation.

Ce qui me conduit à faire la proposition, c'est simplement la tournure des événements pris que je n'ai pas souhaitée, on aurait pu avoir ce débat-là tranquillement, dans un autre cadre, mais la tournure des événements me conduit à dire, que l'on ne peut pas laisser en l'état croire aux roquevairois que ça continue.

NON, je propose que les élus de la communauté d'agglomération ne s'occupent plus de ce dossier, je pense que cela doit donner satisfaction aux élus de Roquevaire puisque ce sont eux qui nous le demandent, donc on répond favorablement et je modifie la délibération pour clore la concertation préalable et pour l'instant le dossier de la ZAC Saint-Roch.

Qui adopte la délibération modifiée ?

N°: 02/0205

OBJET : ZAC Saint-Roch à Roquevaire - Bilan de la concertation

Monsieur Antoine DI CIACCIO rapporte :

Par délibération du 11 février 2004, le Conseil communautaire a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du quartier Saint-Roch à Roquevaire.

Il est rappelé que les objectifs fixés préalablement à la concertation pour ce projet sont notamment les suivants :

- Extension de l'urbanisation en continuité urbaine avec le village dans le souci d'une gestion économe de l'espace et de l'amélioration de la desserte des équipements publics existants.
- Diversification des formes d'habitat par la réalisation de logements en accession, de logements locatifs intermédiaires et sociaux, et prise en compte de la demande des personnes âgées avec la réalisation d'une résidence service et d'une MAPAD.
- Ouverture de l'espace naturel public majeur que représentent les rives de l'Huveaune.
- Réalisation d'un programme d'équipements publics dont l'objectif est d'assurer les articulations urbaines notamment avec les équipements publics existants et les espaces naturels des bords de l'Huveaune, de réserver des emprises nécessaires à l'implantation d'une crèche, de conforter la présence de la gendarmerie en cœur de ville.

Conformément aux modalités définies par notre précédente délibération, une exposition a été organisée du 27 au 29 octobre 2004 dans la salle Monseigneur Fabre à Roquevaire et une réunion débat a eu lieu le 29 octobre au soir dans cette même salle.

Une large information préalable a précédé cette initiative : affichette chez les commerçants, information dans les boîtes à lettres, communiqués dans la presse locale.

Les élus et l'administration de la commune et de la communauté ont été présents afin d'apporter les réponses aux nombreuses demandes d'explications et de recueillir les observations formulées oralement. Un registre a été mis à la disposition du public pour qu'il consigne ses observations.

Les personnes qui n'ont pu se rendre à l'exposition ont pu avoir accès en Mairie jusqu'au 17 novembre au registre de la concertation et à un document reprenant le contenu des panneaux d'exposition.

Les éléments mis en débat dans le cadre de l'exposition ont consisté en une vingtaine de panneaux et une maquette volumétrique exposant le contenu du projet :

- Le diagnostic sur les caractéristiques propres au terrain, son environnement, et au village de Roquevaire,
- Les axes du projet,
- Les principes de desserte piétonne,
- Les principes de circulation et de stationnement,
- Les principes de plantations et d'espaces verts,

- Les principes d'évacuation des eaux pluviales,
- Les principes de volume bâti,
- Les hypothèses de programme en matière d'habitat, d'espaces publics et d'équipements

La période de concertation a été relativement bien suivie, 125 personnes ont visité l'exposition et on pouvait compter environ 90 personnes présentes au débat public du 29 octobre. Le cahier de concertation a recueilli 29 observations dont un courrier d'une association, un courrier de l'administration du collège, une pétition de riverains.

Si la qualité et le caractère indispensable du projet ont été soulignés, diverses remarques et propositions concernant le programme des logements et des équipements ont été exprimées :

Le programme de logements :

Le besoin en logements s'est largement exprimé au cours de la concertation, confirmant l'un des objectifs majeurs du projet ; toutefois, le nombre de logements de l'opération a suscité des inquiétudes quant à l'impact du programme sur les équipements publics.

Il a été établi que dans le contexte d'un marché foncier et immobilier tendu, l'offre de logement doit être diversifiée et équilibrée ; plusieurs remarques ont porté sur la nécessité de prendre en compte les besoins locaux en matière de logement dans le programme, et en particulier d'accroître, pour répondre aux besoins des roquevairois, la part des logements sociaux et des logements en accession à la propriété destinés aux « primo accédants ».

Il est dès lors nécessaire, en vue de la fixation du « programme global de construction » au dossier de création de la ZAC, de renforcer la dimension sociale du projet pour garantir une accessibilité des logements au plus grand nombre, conformément aux orientations actées par notre projet de territoire.

Le collège Louis Aragon :

Localisé en entrée sud de ville, dans le quartier Saint Roch, actuellement sans autre liaison directe au centre-ville que la RN 96, le collège a fait l'objet de nombreuses remarques, dont 10 par écrit.

La Principale du collège, une représentante des parents d'élèves et une enseignante, ont exprimé des besoins propres à l'établissement, en termes d'agrandissement du collège, d'équipements sportifs (plateau d'évolution, structure couverte), de sécurisation des accès et de desserte.

Le projet d'aménagement devra être adapté afin de prendre en compte ces besoins, en relation étroite avec les représentants du collège Louis Aragon et le Conseil Général.

Les équipements :

De nombreuses observations (11 remarques écrites) ont fait part d'interrogations concernant l'impact du programme de logement sur les équipements et notamment les équipements scolaires existants ; ces impacts seront à mesurer dans le cadre des études préalables à la création de la ZAC.

La place du commerce dans le programme :

Des questionnements concernant l'impact de la création de commerces le long de la route nationale, sur le commerce en centre-ville, ont été exprimés. La localisation de commerces en cœur d'opération sera à étudier.

Les déplacements, la circulation, le stationnement :

La grande majorité des résidents du Clos des Berges a exprimé, du fait de l'emplacement réservé N° 74 qui figure au POS, la crainte de voir disparaître un certain nombre de places de stationnement de surface ; une pétition de 48 signatures des locataires déclare s'opposer pour ce motif au projet de circulation et de stationnement tel qu'il est défini.

Il apparaît nécessaire de prendre en compte ces remarques et donc d'initier une discussion avec le gestionnaire et les résidents du Clos des Berges quant à une continuité piétonnière de l'axe de esplanade de la ZAC Saint-Roch vers le Boulevard Piot.

En tout état de cause, la voie de desserte proposée entre le Clos des Berges et l'Huveaune devra prendre en compte l'entrée du garage collectif de la résidence.

La priorité dévolue à cet espace pour assurer l'articulation urbaine de la ZAC au centre-ville de Roquevaire rend d'autant plus indispensable la maîtrise foncière des terrains situés entre le gymnase et l'Huveaune, en vue de leur intégration au périmètre de la ZAC.

Le parti de greffe urbaine permettant la création de cheminements piétons et de liaisons douces a en effet été perçu comme une amélioration de la sécurité des accès au projet et aux équipements existants.

L'opportunité de l'établissement d'une liaison piétonnière vers la rive droite de l'Huveaune et sa compatibilité avec la propriété du Clos Saint-Joseph, est à étudier et répondra à la remarque des riverains du Clos Saint-Joseph.

Le raccordement aux voiries de transit :

La desserte et l'impact du projet sur la circulation déjà difficile de la route nationale 96 ont fait l'objet également de nombreuses interventions, dont 13 remarques écrites.

La circulation des véhicules, notamment sur la route nationale 96, est à l'heure actuelle problématique ; le projet devra veiller à perturber le moins possible les flux de véhicules et à proposer des dessertes alternatives en modes doux.

Le raccordement des voiries du projet sur la route nationale sera à étudier dans le cadre de l'étude « entrée de ville » qui est menée dans le cadre de son POS/PLU par la commune de Roquevaire, afin de garantir le fonctionnement cohérent et sécurisé des dessertes existantes ou à créer.

Le recalibrage du CD45 et la liaison vers la route nationale, les possibilités d'accès en mode doux à partir du sud, sont également à articuler avec le projet dans les mêmes objectifs, en collaboration avec le Conseil Général.

Les formes urbaines :

Certaines remarques concernent les formes urbaines et bâties exprimées dans le projet, qui sont apparues à certains comme contrastant avec la forme villageoise actuelle ; ces interrogations seront à traiter dans le cadre des règles d'urbanisme qui seront fixées par la commune dans son POS.

Au-delà de ces remarques générales, plusieurs questions concernant l'amélioration de la desserte de riverains du projet ont été formulées et seront à étudier dans les phases ultérieures du processus d'aménagement.

L'examen de la zone inondable et de son impact sur le projet sera à étudier plus précisément dans le cadre du dossier prescrit par la loi sur l'eau.

De nombreuses critiques se sont donc exprimées sur le projet tel qu'il a été présenté, et je vous propose de tirer le bilan de cet avis défavorable, comme de l'avis de la commission « urbanisme prospectif et opérationnel », qui s'est réunie le 9 février 2005 et dont les membres présents, composés en grande majorité par les élus de Roquevaire, ont formulé un avis défavorable sur le projet en l'état.

VU la délibération du conseil communautaire du 11 février 2004 relative à la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Roch à Roquevaire,

VU la motion du Conseil municipal de la ville de Roquevaire en date du 20 décembre 2004,

CONSIDERANT l'avis défavorable de la commission « Urbanisme prospectif et opérationnel » réunie le 9 février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la communauté réuni le 16 février 2005,

Vu l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire décide :

ARTICLE 1 - De tirer, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Roch tel que présenté par le rapporteur, en formulant un avis défavorable au projet en l'état.

ARTICLE 2 - Le dossier du projet présenté à la concertation est tenu à la disposition du public dans les services de la communauté d'agglomération et de la commune de Roquevaire.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

7 NON PARTICIPATION AU VOTE : M. Bernard VERT – M. André BULTEAU

Mme Fabienne AVERTY-COULOMB (2) – Mme Michèle JOUVE

Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTEA

**Après le vote de la délibération N° 2, les élus de la Ville de Roquevaire
(M. André BULTEAU, Mme Michèle JOUVE, M. Bernard VERT et
Mme AVERTY-COULOMB)**

quittent la salle, le nombre des présents passe à 27, des excusés à 13.

N°: 03/0205

OBJET : Pépinière d'entreprises « La Ferme de Napollon » - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Monsieur Antoine DI CIACCIO rapporte :

Créée en 1995, la Pépinière d'entreprises « La Ferme de Napollon », située sur le Parc d'Activités de Napollon à Aubagne, fait partie des services mis à disposition des créateurs d'entreprises pour répondre à leurs besoins en terme d'accueil, d'accompagnement et de suivi pendant la phase de démarrage.

Cette pépinière a accueilli depuis sa création et après sélection, plus de 50 créateurs d'entreprises.

L'obtention de la certification NF SERVICE « Activités des Pépinières d'entreprises » le 17 décembre 2003 est venue à la fois confirmer la professionnalité de cet outil, souligner l'implication exemplaire de tous les partenaires et rendre lisible la garantie d'un certain nombre d'engagements faisant l'objet d'un contrôle régulier :

- L'évaluation du projet de création d'entreprise par un comité d'experts,
- Les locaux, les services partagés, une écoute tout au long du séjour pour faciliter le bien-être au quotidien et impulser une dynamique et une convivialité collectives,
- L'accompagnement personnalisé dans la conduite de son projet,
- L'animation collective autour de l'organisation de temps de rencontre et d'échanges abordant des sujets précis et répondant à leurs attentes,
- Le lien avec un réseau de partenaires lui apportant l'information économique et sociale adaptée à ses besoins,
- Le suivi après la sortie, pouvant aller jusqu'à 5 ans au travers d'échanges et d'informations.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône et signer les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 04/0205

OBJET : Elaboration d'un Schéma de Développement Commercial (SDC) sur les Bouches-du-Rhône

AVENANT N° 1 à la convention entre GHB, la CCIMP, les collectivités, les communes et les EPCI co-financeurs pour le financement des études préalables.

Monsieur Antoine DI CIACCIO rapporte :

La loi du 5 juillet 1996, visant à mieux maîtriser l'expansion de la grande distribution, prévoit l'instauration de Schémas de Développement Commercial (SDC) auxquels les décisions des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC) devront se référer.

L'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial (ODEC), présidé par Monsieur le Préfet, est chargé de l'élaboration de ce schéma départemental.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie MARSEILLE PROVENCE est missionnée pour le pilotage du suivi des études préalables, et de l'élaboration concertée du schéma départemental.

Par délibération N° 17/0504 du 12 mai 2004, notre Communauté a voté une participation financière à la réalisation des études et autorisé Monsieur le Président à signer la convention initiale.

COMPTE TENU :

* Qu'à la demande de certains signataires, la convention initiale doit faire l'objet d'un ensemble de modifications à savoir :

- L'intégration de la Communauté d'agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette et de la Chambre des Métiers parmi les partenaires financeurs,

- Le détail des modalités de la participation financière du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et des corrections s'y attachant,
- * Que le montant de la participation financière de notre Communauté reste inchangé,
- * L'importance de la réalisation de ce document d'intérêt général devant être présenté aux membres de l'ODEC le 12 mai 2005,

CONSIDERANT

L'avis favorable de la Commission « Développement économique tourisme » réunie le 1^{er} février 2005,

L'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose :

ARTICLE 1 : D'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention du 5 février 2004 pour le financement d'études préalables à l'élaboration d'un Schéma de Développement Commercial sur le département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président à le signer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 05/0205

**OBJET : Copropriété Pôle Performance – Zone d'activités les Paluds à Aubagne
Cession du lot N° 34 bât. B au profit de Monsieur GIRAL ou de toute personne morale qui lui sera substituée.**

Monsieur Antoine DI CIACCIO rapporte :

Nous avons délibéré le 16 décembre 2004 pour approuver la cession du lot 34 d'une superficie de 123 m² environ du bâtiment B de l'ensemble immobilier du programme Pôle performance, au profit de Monsieur Dominique GIRAL représentant la SARL ACHIGAN au prix de 93.850 euros conformément à l'avis des domaines n°2004/02V2160 du 29 novembre 2004.

Aujourd'hui Monsieur GIRAL a fait part de son intention d'acquérir ce local, nécessaire au besoin de son activité, non pas par la SARL ACHIGAN, mais par une SCI actuellement en cours de constitution dont il sera le représentant légal.

Dès lors pour la rédaction de l'acte authentique de cession, il est nécessaire de mentionner que l'acquéreur du lot 34 du bâtiment B est Monsieur GIRAL ou toute personne morale qui lui sera substituée et que dans ce cas, il restera solidairement obligé avec la personne désignée au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente.

Il est toutefois précisé à Monsieur GIRAL que cette substitution ne pourra avoir lieu qu'à titre gratuit. L'ensemble des autres conditions définies dans la délibération du 16 décembre 2004 demeurent inchangées.

VU la délibération N° 14/1204 du Conseil communautaire du 16 décembre 2004,

COMPTE TENU de l'intérêt de l'opération,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Développement Economique Tourisme » réunie le 1^{er} février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose

ARTICLE 1 : DE CEDER, à Monsieur Dominique GIRAL ou toute personne morale qui lui sera substituée, dans les conditions définies ci-dessus, le lot N° 34 d'une superficie de 123 m² environ du bâtiment B du programme Pôle performance, copropriété cadastrée section CV N° 150-156-157-576-623-699-701-703-706-708-711-720-722-725-727 et 730 au prix de 93.850 euros selon l'avis des domaines susvisé.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents annexes en l'étude de Maître BENITA, Notaire à Aubagne.

Monsieur PITTEA : Il semblerait que les SCI ne soient pas redevables de la taxe professionnelle, cela veut dire qu'autoriser cette délibération, quelque part on va se priver de la taxe professionnelle d'une activité qui va se créer.

Monsieur BELVISO : C'est aujourd'hui le lot de tous les grands groupes de séparer leurs biens immobiliers de l'actif de leur société pour éviter les taxes professionnelles. Cela nous oblige à augmenter les taux pour rentrer dans nos « sous ».

Monsieur PITTERA : C'est un peu dommage de favoriser cela !

Monsieur BELVISO : Nous ne pouvons pas faire autrement, sinon nous nous privons de l'entreprise elle-même, donc de l'activité et des emplois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 06/0205

OBJET : Agriculture - Acquisition d'un terrain agricole sur Aubagne par la SAFER - Engagement de garantie de la Communauté.

Monsieur Jean-Marie RAME rapporte :

La Communauté d'Agglomération s'est fixé comme objectif de favoriser la protection et le développement de l'agriculture sur son territoire. A ce titre et dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée avec la SAFER, le 20 juin 1996, il est mis en œuvre des modalités spécifiques d'intervention sur le marché foncier.

La SAFER a été notifiée en date du 28 octobre 2004 de la vente sur la Commune d'Aubagne d'un îlot à vocation agricole de 44a 45 ca cadastré section CT n°154, les Jonquiers à Aubagne, au prix 53.360 euros.

Cette propriété, actuellement en friche, est classée en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne.

Dans le cadre de l'enquête agricole, les services de la SAFER ont recueilli la candidature d'un exploitant agricole qui exploite un îlot en contiguïté du bien vendu.

Le prix de vente amiable étant nettement supérieur aux prix pratiqués pour les biens de même nature, la SAFER propose d'intervenir par exercice du droit de préemption avec contre-proposition de prix.

Cette contre proposition se fait sur la base de 34.226,50 euros.

Dans le cadre de cette procédure, la communauté s'engage à apporter une garantie de bonne fin à l'intervention de la SAFER.

Le service des domaines a évalué à 41.500 euros la valeur vénale des terres, ce prix comprenant les frais d'intervention de la SAFER et les frais de stockage, avis N°2005-02V0162 du 18/02/2005, ce qui vient conforter la décision de préemption par la SAFER et d'appliquer la convention.

Cependant, dans le cadre de la convention sus-visée, l'engagement de la Communauté d'agglomération est établi au prix indiqué dans la notification initiale majoré des frais d'intervention de la SAFER et de 4 mois de stockage soit un total de 61.000 euros.

COMPTE TENU de l'intérêt communautaire de l'opération,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission « Agriculture et forêt » et du Bureau de la Communauté,

Je vous propose

ARTICLE 1 : D'APPORTER une garantie de bonne fin à la SAFER, pour un montant maximum de 61.000 euros, dans le cadre de la procédure de préemption avec contre-proposition de prix que la SAFER a engagée en vue de l'acquisition de la parcelle à vocation agricole cadastrée section CT n°154, d'une superficie de 44 a 45 ca, située à Aubagne.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la promesse d'achat à intervenir ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 07/0205

OBJET : Marché Négocié – Fourniture et Pose de compacteurs - Autorisation de signature.

Madame Danièle GARCIA rapporte :

La Communauté d'agglomération, dans le cadre d'un appel d'offres déclaré infructueux (Article 35 I du Code des Marchés Publics) par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juillet 2004, a lancé une procédure de marché négocié (Publicité parue au JOUE n°S143 du 24 juillet 2004, BOAMP n° 116 A du 21 juillet 2004, La Marseillaise du 21 juillet 2004).

Il s'agit d'un marché d'une durée de 3 mois (y compris période de préparation), comportant :

- ✓ Une tranche ferme - Acquisition de 2 compacteurs d'ordures ménagères, trémies à translation sur rail - Fourniture et pose de 12 caissons de compaction de 30m³ et fourniture et pose d'un caisson amovible pour gravats de 10m³.
- ✓ Une tranche conditionnelle - Acquisition d'un compacteur fixe pour encombrants et ordures ménagères.

La Commission d'appel d'offres ayant choisi le prestataire, il convient désormais de procéder à la signature du marché.

VU le Code des marchés publics et ses articles 35 et 66,

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2005 décidant de retenir l'offre de la Société CARROSSERIE VINCENT et Fils pour le marché « Fourniture et Pose de compacteurs » pour un montant de 419.500€ HT pour la tranche ferme et 122.067€ HT pour la tranche conditionnelle ; Celle-ci présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT les pièces contractuelles du marché,

CONSIDERANT l'avis du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE,

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché susvisé et ses pièces annexes avec la Société CARROSSERIE VINCENT et Fils, conformément à l'acte d'engagement, pour un montant de 419.500€ HT pour la tranche ferme et 122.067€ HT pour la tranche conditionnelle.

ARTICLE 2 : La dépense est prévue au budget de la Communauté d'agglomération GHB.

Monsieur PITTERA : Je voudrais profiter de cette délibération pour faire part au conseil des nuisances apportées à un groupe de riverains de ce quai de transfert.

C'est vrai que ce quai date de 1983, à l'époque il est clair que la population était moins importante, que les ordures ménagères représentaient moins de volume, aujourd'hui, nous sommes allés voir avec Sylvia BARTHELEMY à la demande des riverains, la nuisance réelle, et effectivement, imaginez que leur maison soit à l'endroit où vous êtes Monsieur BELVISO et que vous soyez sur la terrasse, et à l'endroit où je suis c'est le quai de transfert, donc à 6 mètres au dessus du niveau du terrain naturel et sur lequel, on voit du matin 6h à 19 ou 20 h des norias de camions qui déversent des détritiques et des déchets dans les compacteurs.

C'est un peu dommage, à l'époque, d'avoir construit ce centre à proximité de riverains, aujourd'hui le centre est là, ce que j'espère, et bien c'est que les compacteurs seront moins bruyants, donc moins de nuisance, plus modernes, les riverains l'espèrent, et qu'un jour nous aurons une délibération qui règlera ce problème, car la dame que nous avons rencontrée est au bord de la crise de nerf.

On ne peut pas laisser les gens, même pas nombreux, il y a deux ou trois habitations concernées, dans une situation telle qu'en plein été ils ne peuvent pas rester chez eux dans le jardin.

Bien sûr nous voterons cette délibération et j'espère que nous en voterons un jour une autre afin de régler ce problème.

Monsieur BELVISO : C'est un problème que nous ne découvrons pas, puisque nous avons rencontré plusieurs fois les riverains et si mes souvenirs sont exacts certains ont acheté leur bien après que le quai de transfert fut créé, donc en toute connaissance de cause, mais ça n'excuse pas, même s'il n'y a pas d'excuses à avoir, c'est un centre de transfert d'ordures ménagères.

On a réalisé un certain nombre de travaux, dans la mesure de nos possibilités et nos responsabilités, on vient de réhabiliter le centre et on achète les compacteurs. Et pour régler le problème, il n'y a qu'un moyen, c'est de se mettre au travail sur le nouveau mode de traitement des déchets et de supprimer les questions du centre de transfert et de refuser toute incinération et aller dans le sens du tricompostage.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 08/0205

OBJET : Marchés Publics – Convention de mandat pour la gestion de biens immobiliers Autorisation de signature.

Monsieur Daniel FONTAINE rapporte :

La Communauté d'agglomération est propriétaire de locaux économiques (35 lots) qu'elle loue. Sa pépinière d'entreprises "Napollon" est certifiée NF service "activités pépinières d'entreprises".

Elle souhaite faire appel à un prestataire pour assurer la gestion de ses locaux en son nom et pour son compte. La prestation consiste en une convention de gestion pour une durée de trois ans.

COMPTE TENU de l'estimation faite par les services, la mise en concurrence a relevé de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Marchés Passés en Procédure adaptée).

Suite à l'appel à candidature effectué dans la presse locale et le BOAMP, 3 candidats ont présenté une offre.

Au terme des négociations et de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société SAEMPA pour cette prestation de convention de gestion pour un montant de 75.600 euros HT, soit 90.417,60 euros TTC sur trois ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics et son article 28,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver les termes de la mission de gestion de biens immobiliers à confier à la société SAEMPA,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat de gestion de biens immobiliers, toutes les pièces du marché et annexes avec la société SAEMPA, pour un montant de 90.417.60 euros TTC.

ARTICLE 3 : La dépense correspondante est prévue au budget.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRESENTS

2 CONTRE : Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTEA

N°: 09/0205

OBJET : Marchés Publics - Avenants portant changement des indices de révision des prix PSD - Autorisation de signature.

Monsieur Daniel FONTAINE rapporte :

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « Produits et Services Divers » (P.S.D., A, B, C, D, T) à compter d'octobre 2004 au B.O.C.C.R.F. du 15 juin 2004. Ces indices sont remplacés par les indices « Frais et Services Divers » (F.S.D.) publiés dans le Moniteur conformément au communiqué de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Ainsi :

- ✓ l'Indice FSD1 remplace l'indice PSDA,
- ✓ l'Indice FSD2 remplace l'indice PSD B, C et T,
- ✓ l'Indice FSD3 remplace l'indice PSDD,

Certains marchés de la Communauté contiennent les indices PSD dans leur clause de révision des prix. Il convient donc de les substituer par voie d'avenant par les indices FSD dans l'ensemble des marchés dont la liste est ci-annexée.

VU l'article 16 du décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE,

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à conclure concernant les marchés dont la liste est annexée ci-après, prenant en compte la modification des ces indices.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 10/0205

OBJET : Construction de 24 logements locatifs sociaux sur la commune de La Penne-sur-Huveaune - Subvention pour surcharge foncière à la Société Famille et Provence

Monsieur Pierre MINGAUD rapporte :

La Société Famille et Provence doit construire 24 logements collectifs comportant 13 logements PLUS et 11 logements PLS dans le cadre de l'Opération « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune. La typologie des logements est la suivante :

- 4 logements T4 de sh moyenne 83 m²
- 14 logements T3 de sh moyenne 70 m²
- 6 logements T2 de sh moyenne 48 m²

Les loyers pratiqués seront de 6,65 euros mensuels par m² de surface utile pour les types PLS et de 5,03 euros mensuels par m² de surface utile pour les types PLUS.

La subvention de GHB doit intervenir sur la surcharge foncière à hauteur de 91.305 euros, représentant 3% du coût global prévisionnel.

CONSIDERANT le rapport ci-dessus,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Habitat réunie le 10 février 2005,

CONSIDERANT l'avis du Bureau de la Communauté d'agglomération réuni le 16 février 2005,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération accorde à la société Famille et Provence, une subvention de 91.305 euros pour la réalisation de l'opération « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune.

ARTICLE 2 : La subvention sera versée en deux fois sur les exercices 2005 et 2006 en fonction de l'avancement du chantier, le solde étant versé à la livraison du chantier.

ARTICLE 3 : Les montants relatifs à ces versements seront à inscrire aux budgets 2005 et 2006.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 ABSTENTIONS : Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTERA

N°: 11/0205

OBJET : Construction de 13 logements PLUS Opération « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune - Garantie d'emprunt à la société HLM Famille et Provence

Monsieur Pierre MINGAUD rapporte :

En complément de la subvention accordée par la Communauté d'agglomération, la Société Famille et Provence a sollicité une garantie d'emprunt à 100 %,

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Habitat et équipement public » réunie le 10 février 2005,

CONSIDERANT l'avis du Bureau de la communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose d'adopter la délibération sous la forme qui suit :

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts d'un montant total de 950.927 euros que la SA d'HLM Famille et Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer d'une part l'acquisition du terrain et d'autre part la construction sur ledit terrain de 13 logements situés « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de chacun des prêts PLUS sans préfinancement consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées ci après

2.1 Pour le prêt destiné à l'acquisition du terrain

✓ Montant du prêt		298.349 Euros
✓ Echéances		annuelles
✓ Taux d'intérêt actuariel annuel	3,45 %	
✓ Taux annuel de progressivité	0,50 %	
✓ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité (en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)		
✓ Durée totale du prêt		50 ans
✓ Différé d'amortissement		0

2.2 Pour le prêt destiné à la construction

✓ Montant du prêt		652 578 Euros
✓ Echéances		annuelles
✓ Taux d'intérêt actuariel annuel	3,45 %	
✓ Taux annuel de progressivité	0,50 %	
✓ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité (en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)		
✓ Durée totale du prêt	35 ans	
✓ Différé d'amortissement	0	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux de livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement des contrats de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 ABSTENTIONS : Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTEA

N°: 12/0205

OBJET : Construction de 11 logements PLS Opération « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune - Garantie d'emprunt à la Société Famille et Provence

Monsieur Pierre MINGAUD rapporte :

En complément de la subvention accordée par la Communauté d'agglomération, la Société Famille et Provence a sollicité une garantie d'emprunt à 100 %,

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Habitat et équipement public » réunie le 10 février 2005,

CONSIDERANT l'avis du Bureau de la communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose d'adopter la délibération sous la forme qui suit :

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, d'un emprunt d'un montant de 1.165.945 euros que la SA d'HLM Famille et Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 11 logements « Les Terrasses de l'Huveaune » à La Penne-sur-Huveaune

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLS sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes.

- | | | |
|---|--------|-----------------|
| ✓ Montant du prêt | | 1 165 945 Euros |
| ✓ Echéances | | annuelles |
| ✓ Taux d'intérêt actuariel annuel | 3,80 % | |
| ✓ Taux annuel de progressivité | 0,50 % | |
| ✓ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité (en fonction de la variation du taux du livret A) | | |
| ✓ Durée totale du prêt | 30 ans | |
| ✓ Différé d'amortissement | 0 | |
- ✓ Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux de livret A en vigueur à la date de la délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement des contrats de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 ABSTENTIONS : Mme Sylvia BARTHELEMY – M. Joseph PITTEIRA

N°: 13/0205

OBJET : Transfert de prêts - Garantie totale à la Société d'HLM LOGIREM

Monsieur Gérard RAMPAL rapporte :

CONFORMEMENT aux garanties d'emprunt accordées par la Communauté d'agglomération à la Société d'HLM LOGIREM, pour le remboursement des prêts listés en annexe de la présente,

COMPTE TENU de la demande formulée par la Société d'HLM LOGIREM tendant à transmettre dans le cadre de la cession de ce patrimoine à la Société d'HLM SAMOPOR, le bénéfice de la garantie pour permettre le transfert des prêts au preneur,

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Épargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

VU l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERE :

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération accorde sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 1.129.892,11 euros contractés par la Société d'HLM LOGIREM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à la société d'HLM SAMOPOR, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation.

La garantie de la Communauté d'agglomération est accordée conformément au tableau ci-annexé, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts.

ARTICLE 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'agglomération s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

ARTICLE 4 : Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les Organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Communauté d'agglomération aux emprunts visés à l'article 1.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 14/0205

OBJET : Logement des personnes handicapées - Signature d'une convention tripartite

Communauté d'agglomération GHB/Ville d'Aubagne/Association PARCOURS HANDICAP 13 EST.

Monsieur Gérard RAMPAL rapporte :

Les orientations 2004 de la Communauté d'agglomération fixées dans le débat d'orientation budgétaire, prévoyaient un engagement spécifique sur la question du logement des personnes handicapées.

Ces orientations trouvent aujourd'hui une application particulière avec la convention objet de la présente délibération.

Elle consiste à formaliser les rapports avec les structures œuvrant dans le domaine du handicap sur la ville d'Aubagne en garantissant un volume de logements qui seront réellement attribués à des personnes handicapées.

Pour ce faire, une commission partenariale sera mise en place qui aura pour vocation de proposer des candidats et de s'assurer que les travaux sur les logements seront effectivement réalisés et les logements réservés.

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Habitat et Equipement public » réunie le 10 février 2005,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005, La Communauté d'agglomération délibère :

ARTICLE UNIQUE : Le Président est autorisé à signer la convention ci-jointe avec la Ville d'Aubagne et l'association PARCOURS HANDICAP 13 EST.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 15/0205

OBJET : OPAH communautaire 2004-2008 - Demande de subvention pour le financement de l'habitat privé auprès du Conseil Régional

Monsieur Gérard RAMPAL rapporte :

La mise en œuvre d'une OPAH communautaire a été décidée lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2003 sur l'ensemble des communes de GHB.

A l'issue d'une première année de fonctionnement de l'OPAH sur 2004, un bilan a été présenté lors d'un Comité de Pilotage le 9 février 2005.

Celui-ci fait état

- ✓ D'une part, d'un engagement d'aides pour l'exercice 2004 de 55.854 euros sur 60.272 attribués
- ✓ D'autre part, d'une montée en régime prévisible de la consommation, qui laisse envisager la reconduction pour l'exercice 2005 de la convention d'application et ce pour un montant d'engagement de 160.520 euros.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Habitat du 10 février 2005,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté du 16 février 2005,

Il est proposé :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Président à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant les aides pour le financement de la réhabilitation privée pour l'année 2005.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 16/0205

OBJET : OPAH communautaire 2004-2008 - Demande de subvention pour le financement de l'Habitat privé auprès du Conseil Général du Var

Monsieur Pierre COULOMB rapporte :

La mise en œuvre d'une OPAH communautaire a été décidée lors du Conseil Communautaire du 20 Mars 2003 sur la commune de SAINT-ZACHARIE. Dans ce cadre, une convention d'application particulière a été mise en place avec le Conseil Général du Var et signée le 22 décembre 2004.

A l'issue d'une première année de fonctionnement de l'OPAH sur 2004, un bilan a été présenté lors d'un Comité de Pilotage le 9 février 2005.

Celui-ci fait état

- d'une part, d'un engagement d'aides pour l'exercice 2004 de 6.500 euros sur 23.000 attribués
- d'autre part, d'une montée en régime prévisible de la consommation, qui laisse envisager la reconduction pour l'exercice 2005 de la convention d'application et ce, pour un montant d'engagement de 23.000 euros.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission « Habitat » du 10 février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté du 16 février 2005,

Il est proposé :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Président à faire une demande auprès du Conseil Général du Var de reconduction de la convention d'application particulière relative à l'OPAH communautaire et de solliciter, dans ce cadre, une subvention d'un montant de 23.000 euros concernant les aides pour le financement de la réhabilitation privée pour l'année 2005.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 17/0205

OBJET : Mise en place d'un Comité Santé dans le cadre de la MOUS Eradication de l'habitat indigne

Monsieur Gérard RAMPAL rapporte :

Une opération de MOUS Eradication de l'habitat indigne est menée sur l'ensemble des communes de la Communauté, selon un protocole signé entre l'Etat et la Communauté GHB le 5 juillet 2002.

A l'issue de deux années de fonctionnement de cette opération sur 2004 et 2005, un bilan global a été présenté lors d'un comité de pilotage le 9 février 2005 au cours duquel ont été mis en évidence les besoins spécifiques des occupants des logements indignes et insalubres en matière de santé sur la base d'un rapport établi par le bureau d'études ECOVHA, missionné par la SAEMPA.

Sur la base de ce rapport, il a été arrêté les objectifs suivants :

- ✓ Orienter la mise en place d'un atelier santé dédié aux problématiques habitat chargé en particulier
- De mettre en œuvre une politique de santé de proximité pour rendre les habitants acteurs de leur santé,
- D'initier une démarche globale de promotion de la santé en favorisant une approche participative des habitants, tournée principalement vers les personnes en difficultés, en situation de précarité en lien avec le travail dans le cadre de la MOUS.

Sur ces bases, il est proposé de participer auprès des principales organisations concernées (DDASS, Hôpital d'Aubagne, PMI, Ecole de l'asthme, Avicéne ...) de la mise en place d'un Comité Santé, dont la SAEMPA, actuellement chargée de la mise en œuvre de la MOUS EHI et de l'OPAH communautaire dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, est proposée comme pilote de cette action.

Les actions à engager par ce Comité sont évaluées, pour le premier exercice, à un montant total de 30.000 euros qui pourront être financés pour 20.000 euros par la DDASS et 10.000 euros par la Communauté d'agglomération GHB.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Habitat réunie le 10 février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

Il est proposé :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Président,

- A inscrire la Communauté d'agglomération dans une démarche de création d'un Comité Partenarial de Santé aux côtés de la DDASS, l'Hôpital d'Aubagne, la PMI, l'École de l'asthme, Avicéne ... et de confier à la SAEMPA, dans le cadre de ses missions de MOUS EHI et de l'OPAH communautaire, le pilotage de l'opération.
- A participer, en complément du financement à solliciter auprès de la DDASS d'un montant de 20.000 euros, au financement des actions de ce Comité pour son premier exercice à hauteur de 10.000 euros.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 18/0205

OBJET : Schéma Directeur d'Assainissement à Roquevaire - Demande de Subvention auprès de la Région PACA, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Président rapporte :

La Commune de Roquevaire doit élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement qui permettra notamment d'établir :

- Un diagnostic complet du réseau collectif d'assainissement des eaux usées.
- Un diagnostic de l'assainissement autonome.
- Un diagnostic du réseau pluvial.
- La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération a inscrit au budget d'assainissement de l'année 2005 les sommes nécessaires pour réaliser l'étude du Schéma Directeur d'assainissement de la ville de Roquevaire.

Il s'agit donc, avant de lancer cette étude, de solliciter auprès de la région PACA, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône l'aide financière la plus large possible pour réaliser cette étude dont le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux H.T.		70 000 euros
Subvention Agence de l'Eau	60 %	42 000 euros
Subvention Région PACA	10 %	7 000 euros
Subvention Conseil Général 13	10 %	7 000 euros
Financement Communauté d'Agglomération GHB	20 %	14 000 euros
Montant des financements H.T.		70 000 euros

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Assainissement déchets » réunie le 8 février 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

Je vous propose donc :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le dossier de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 19/0205

OBJET : Travaux 2005 dans les forêts communales GHB. Sylviculture et dessertes de boisement - Demande de Subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Convention à passer avec l'Office National des Forêts.

Monsieur Jean-Marie RAME rapporte :

Ces programmes concernent des travaux en forêts communales soumises au régime forestier sur les Communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune et Roquevaire pour un montant total T.T.C. de 142.067 euros selon le tableau de répartition suivant :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT DES H.T	TRAVAUX T.T.C.
AUBAGNE	21 750 euros	26 013 euros
AURIOL	30 574 euros	36 567 euros
CUGES-LES-PINS	22 500 euros	26 910 euros
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	27 600 euros	33 010 euros
ROQUEVAIRE	16 360 euros	19 567 euros
TOTAL	118 784 euros	142 067 euros

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Agriculture et Forêt » réunie le 25 janvier 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,
Il est proposé :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention départementale pour l'exécution de ces travaux au taux de 50 % du montant total H.T, soit 59 392 euros. Ce montant correspond aux travaux prévus sur les communes appartenant au département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 2 : De solliciter le concours de l'Office National des Forêts, habilité à intervenir sur les espaces forestiers communaux soumis au régime forestier, en application de l'article L.121-4 du Code Forestier, pour la totalité du programme de travaux.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec l'Office National des Forêts, représenté par Monsieur l'Ingénieur des Travaux à Aix pour la réalisation du programme 2005 dans les forêts communales - Travaux de sylviculture et dessertes de boisement.

Monsieur FONTAINE : Une simple question, Monsieur le rapporteur. Est-ce que cette délibération prend en compte la question de la lutte contre la chenille processionnaire ?

Monsieur RAME : Comme chaque année, c'est compris.

Monsieur FONTAINE : Ce qui veut dire que notre politique de lutte contre la chenille se poursuit ! Car dans le massif du Garlaban, il y a de nombreux nids de chenilles qui apparaissent ce qui n'était pas jusqu'à présent le cas.

Monsieur RAME : Tout à fait, et s'intensifie. Je peux répondre aux questions ouvertement, et aller plus loin, sur la forêt de Saint-Zacharie, je me suis aperçu qu'au bout de deux ans, bien que l'hélicoptère ait fait son travail, la coquine revient. Donc systématiquement les territoires sont partagés, et tous les deux trois ans nous repassons sur les territoires infestés.

Monsieur PITTEA : Pourquoi n'a-t-on pas la même délibération pour le Conseil général du Var pour Saint-Zacharie ?

Monsieur RAME: Je vous fais la même réponse que l'année dernière, le Conseil général du Var ne finance pas ce genre de travaux, je suis désolé pour tout le monde.

Monsieur BELVISO : Bien dommage car c'est le plus grand département forestier de France ! Ce serait peut-être budgétivore.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°: 20/0205

OBJET : Personnel Communautaire – Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Président rapporte :

COMPTE TENU qu'il est nécessaire de créer des emplois afin de tenir compte des réussites aux concours, des avancements validés par la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2004 et de mettre à jour le tableau des emplois afin de tenir compte des mouvements divers de personnel dus aux recrutements,

VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 16 février 2005,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

ARTICLE 1 : de MODIFIER le tableau des effectifs comme suit et CREER les emplois correspondants

EMPLOIS	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Rédacteur	2	3
Agent de Maîtrise	4	7
Adjoint Administratif	1	2
Agent Administratif	15	16
Conducteur Spéc.1 ^{er} niveau	7	11

ARTICLE 2 : de FINANCER la dépense correspondante par des crédits prévus à cet effet au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 35

-oOo-